

ÉLABORATION DE PLANS D'OCCUPATION ET D'AFFECTATION
DES SOLS (POAS) DES COMMUNAUTÉS RURALES DE
BONCONTO – KANDIA – KOUNKANÉ - MAMPATIM – OUASSADOU -
SARÉ COLY SALE et SINTHIANG KOUNDARA



Rapport d'établissement revu, Septembre 2003

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	1
1.1. Le PADERBA.....	1
1.2. Contexte général d'élaboration des POAS.....	2
2. Rappel du mandat et des objectifs.....	4
3. État d'avancement des travaux.....	7
3.1. Rapport d'activités.....	7
3.1.1. Rencontre préliminaire de l'équipe du consultant.....	7
3.1.2. Réunion de démarrage avec la SODAGRI à Dakar.....	7
3.1.3. Mission de reconnaissance.....	8
3.1.4. Mission d'information et de sensibilisation des autorités locales et des acteurs concernés.....	8
3.1.5. Synthèse de la revue documentaire et production de cartes.....	10
3.2. Principaux enseignements et recommandations générales.....	24
3.2.1. Gestion foncière.....	24
3.2.2. Contraintes internes aux communautés rurales.....	24
3.2.3. Cadre de collaboration.....	25
3.2.3. Mise en place/Redynamisation des cadres de concertation.....	25
4. Programme de travail.....	27
4.1. Description des activités.....	27
Phase 1 : Démarrage et collecte des informations.....	27
Phase 2 : Diagnostic des CR et validation des informations.....	27
Phase 3 : choix des règles d'occupation et d'affectation des sols.....	31
Phase 4 : Accompagnement et appui aux communautés rurales.....	33
4.2. Calendrier de réalisation des activités.....	36
Annexes.....	37
A.1. PV de réunions.....	37
A.1.1. Compte rendu de la réunion du 22 juillet 2003 à la SODAGRI.....	37
Point 1.....	38
A.1.2. Réunion tournante des CR impliquées dans le PADERBA.....	40
A.1.3. Participation aux CLD de Kounkané et de Mampatim.....	41
A2. Textes de loi sur le foncier et la décentralisation collectés.....	47
A3. Questionnaire à administrer au niveau village.....	51

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation et localisation des C.R. étudiées	12
Carte 2 : Situation des aménagements hydroagricoles de la Sodagri.....	13
Carte 3 : Infrastructures routières.....	14
Carte 4 : Répartition de la population par village	15
Carte 5 : Villages officiels et hameaux par C.R.....	16
5.1. Villages officiels et hameaux de Communauté rurale de Bonconto	16
Carte 5.2. Villages officiels et hameaux de la communauté rurale de Kandia	17
Carte 5.3. : Villages officiels et hameaux de la communauté rurale de Sinthiang Koundara.....	18
Carte 5.4. : Villages officiels et hameaux de la communauté rurale de Kounkané .	19
Carte 5.5. : Villages officiels et hameaux de la communauté rurale de Mampatim .	20
Carte 5.6. : Villages officiels et hameaux de la communauté rurale de Saré Colli Salle	21
Carte 5.7. : Villages officiels et hameaux de la communauté rurale de Wassadou.	22
Carte 6 : Forêts classées dans la zone d'étude.....	23

1. Introduction

L'élaboration de plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) de 7 communautés rurales dans les départements de Vélingara et Kolda est conduite par le groupement Senagrosol-Experco International pour le compte de la SODAGRI. L'étude s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambé (PADERBA). Ce rapport fait le point sur l'état d'avancement des travaux à la suite de la fin de la période d'établissement et présente le programme de travail définitif retenu par le consultant.

1.1. Le PADERBA

Le Projet d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambé (PADERBA) s'inscrit dans le cadre de la politique agricole et de la lettre de politique de développement rural décentralisé qui vise à contribuer à réduire la pauvreté en milieu rural.

Le projet répond à la demande des organisations paysannes regroupées en unions et fédération (179 GIE, 5 unions et une fédération) travaillant autour des périmètres aménagés de l'Anambé, où les principales cultures sont le riz (88% à 95% des superficies), le maïs, l'arachide et le sorgho.

L'objectif global du PADERBA est d'accroître les taux de mise en valeur des terres aménagées et les rendements des cultures irriguées et pluviales, grâce à la responsabilisation des communautés rurales et des organisations professionnelles, au renforcement des capacités de gestion des exploitants du grand périmètre irrigué de l'Anambé et à l'appui au développement par le biais d'un crédit de proximité, une des conditions essentielles d'un développement durable. Le projet contribuera ainsi au renforcement de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans la zone à l'étude. Les objectifs spécifiques du PADERBA sont :

- amener les conseils ruraux et les groupements de producteurs à devenir les gestionnaires et les acteurs du développement local;
- accroître le taux de mise en valeur des périmètres ainsi que les rendements;
- valoriser et favoriser les investissements agricoles dans le périmètre et dans les zones voisines du périmètre;
- protéger et de mieux gérer les ressources naturelles du bassin grâce à une meilleure affectation et occupation des terres et le développement de l'élevage et des cultures en sec.

Les actions qui seront entreprises pour atteindre les objectifs ci-dessus se feront à travers des activités de formation, d'appui conseil, d'appui à la mutuelle d'épargne et de crédit de l'Anambé, par l'organisation de l'approvisionnement et de la commercialisation ainsi que de l'aide à l'amélioration des infrastructures sociales.

Le projet prévoit aussi la réalisation de huit petits périmètres irrigués (PPI) de 25 ha en moyenne (200 ha au total), destinés essentiellement aux femmes dans trois Communauté rurales n'ayant pas de parcelles dans le grand périmètre de l'Anambé : Sinthiang Koundara, Ouassadou et Bonconto. Les femmes participeront également aux activités de mise en valeur des périmètres irrigués (195 ha dans le grand périmètre).

La zone du projet s'étend sur six communautés rurales dans le département de Vélingara : (Kandia, Saré Coly Sale, Kounkané, Ouassadou, Bonconto, et Sinthiang Koundara) et une (Mampatim) dans le département de Kolda.

Les POAS sont mis en œuvre dans le cadre du programme d'appui aux collectivités locales du PADERBA. Outre ces POAS, il est prévu dans le cadre de cette composante d'élaborer des Plans locaux de développement (dont les travaux de diagnostic sont en cours), de former les conseillers ruraux en alphabétisation et en gestion, de renforcer les capacités des organisations paysannes, de mettre en place un Fonds de Développement Local (FDL) de 120 Millions de francs par CR ainsi que de mettre en place des Plans locaux d'actions environnementales.

1.2. Contexte général d'élaboration des POAS

Le grand périmètre de l'Anambé a été progressivement aménagé de 1982 à 1999 pour atteindre un total cumulé de 4180 ha Leur mise en valeur est confrontée à des difficultés liées au mode de gestion des terres. L'affectation des parcelles du grand périmètre est faite par le conseil rural, conformément à la loi sur le domaine national. Cette affectation ne respecte pas toujours des critères objectifs garantissant la mise en valeur rationnelle des terres aménagées. Les Conseils ruraux et les autorités administratives envisagent la désaffectation des terres des attributaires n'ayant pas mis en valeur suffisamment leurs parcelles pendant deux années consécutives et de les réaffecter aux paysans ayant la capacité requise.

Par ailleurs, les aménagements hydro-agricoles de la SODAGRI, ont été faits au profit quasi-exclusif de l'agriculture irriguée. La zone du projet a une vocation pastorale importante cependant du fait de la population majoritairement Peulh et de la présence de parcours naturels riches.

Bien que des points d'eau, aménagés par la SODAGRI, aient permis de résoudre les besoins d'abreuvement des troupeaux, en contre-saison, la gestion des parcours pose encore des problèmes avec la divagation et l'empiètement des animaux sur les parcelles aménagées. L'adaptation des systèmes d'élevage extensifs s'est fait donc, avec souvent, des épisodes conflictuels entre éleveurs et agriculteurs.

Au-delà du besoin de réaffectation de parcelles situées dans le grand périmètre, le processus de décentralisation institué en milieu rural et parachevé par la politique de régionalisation, intervenue en 1996, offre aux communautés rurales une opportunité réelle pour une plus grande implication des collectivités locales dans la gestion de leur environnement. Dans le cadre de la politique de décentralisation rurale, les communautés rurales (CR) doivent élaborer et mettre en œuvre des plans locaux de développement (PLD). Ces PLD devront inclure des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) et un programme de suivi-évaluation environnemental.

2. Rappel du mandat et des objectifs

La mission a pour objectif la réalisation, de façon participative et concertée, **d'études diagnostiques et de plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS)** au niveau de chacune des sept (07) communautés rurales suivantes : Kandia, Saré Coly Sallé, Ouassadou, Sinthiang Koundara, Mampatim, Bonconto et Kounkané.

Les POAS permettront, aux acteurs et décideurs du développement local et régional, d'avoir une perception plus globale des ressources et des contraintes des unités spatio-administratives de base, ainsi qu'une meilleure planification et intégration des différentes activités productives (agriculture, élevage, pêche, chasse). Ils offrent aux populations un cadre leur permettant de s'impliquer réellement dans le développement intégré et durable de leurs localités grâce à une judicieuse affectation concertée de l'espace rural. Les POAS produits, établis à partir de supports numériques, donnent la possibilité, aux communautés rurales, de mieux gérer l'affectation et la désaffectation des terres, le suivi des parcelles aménagées, la gestion des terroirs agro-sylvo-pastoraux et la délimitation des terroirs et des parcours de bétail, etc.

Les objectifs spécifiques et les tâches du consultant consisteront à :

- mener des études diagnostiques auprès des 7 communautés rurales ;
- appréhender les potentialités et les contraintes foncières au niveau des communautés rurales ;
- collecter les données de base sur l'occupation et l'affectation des sols ;
- réaliser une typologie des sols ;
- identifier, évaluer et hiérarchiser les préoccupations et les besoins des communautés rurales à travers des diagnostics participatifs pour déterminer les grands axes de la gestion foncière et fixer de manière concertée les programmes d'affectation ;
- identifier, évaluer et hiérarchiser les préoccupations et les besoins des communautés rurales à travers des diagnostics participatifs pour déterminer les grands axes de la gestion foncière et fixer de manière concertée les programmes d'affectation ;
- clarifier la gestion du foncier et améliorer la gestion de l'espace et des ressources par les collectivités locales dans une perspective de développement rural ;
- élaborer des cartes thématiques des sols, de l'occupation agricole, pastorale, des infrastructures et aménagements ;
- élaborer des cartes de synthèse ;

- définir des règles d'occupation des sols et des codes de conduite pour une bonne gestion du foncier ;
- former les communautés rurales pour leur permettre d'assurer un suivi et un enrichissement du POAS.

Les résultats attendus de l'élaboration de ces POAS, établis pour la mise en valeur du territoire de la Communauté rurale visent à assurer quatre (4) fonctions principales :

- déterminer clairement les droits d'usage des sols et prévenir les conflits ;
- déterminer les espaces naturels à protéger
- proposer des actions pour l'aménagement du territoire
- localiser et appuyer la programmation des équipements, en relation avec les PLD.

L'approche participative sera adoptée durant toutes les étapes de l'étude. Celle-ci privilégie la concertation avec les populations mais surtout une responsabilisation des conseils ruraux, afin qu'ils puissent mieux contribuer à la gestion des ressources de la communauté et à prendre des décisions communes, notamment pour les options d'occupation des sols et la définition des règles de gestion de l'espace concerné.

Cette approche participative vise à instaurer un partenariat entre les différentes parties prenantes impliquées ainsi qu'une clarification des rôles et des responsabilités des institutions locales et à tous les niveaux : collectivités locales, autorités administratives, agents d'encadrement, ONG, GIE de producteurs (179) et unions (5), fédération des producteurs, Cadre de concertation, comités intervillageois, leaders d'opinion, secteurs privé et populations bénéficiaires. Ces acteurs potentiels seront les principaux acteurs et supports pour la validation des différentes étapes de l'étude. Leur participation complètera l'étude et l'analyse des documents existants et prendra les formes suivantes :

- Réunions de sensibilisation et d'explication, rencontres et discussions sur des thèmes précis en rapport avec l'étude.
- Enquêtes spécifiques de l'opinion des agropasteurs sur les différents usages de la terre, sur l'économie du secteur et l'environnement de production
- Ateliers et réunions de restitution, organisés à différents niveaux (conseil rural, comité intervillageois, village, périmètre), pour obtenir la compréhension et la portée de l'étude et recueillir les avis des parties prenantes sur chaque étape de l'étude sanctionnée par un rapport. Les parties prenantes seront invitées à formuler elles-mêmes des propositions ou

des orientations d'affectation, à s'accorder sur leurs propres règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles.

L'approche associera aussi le diagnostic participatif des systèmes agraires, avec des outils de représentation de l'espace et de diffusion de l'information technique, sous forme de supports cartographiques. Ces derniers ont montré leur efficacité comme outil de représentation de l'espace afin de dialoguer, comprendre et discuter des perspectives de développement local. D'autres outils, techniques et moyens modernes d'animation rurale et de diagnostic participatif, dont entre autres, l'évaluation rurale participative, serviront à encadrer et à structurer les rencontres et les enquêtes.

3. État d'avancement des travaux

Suite à la notification du contrat, par courrier, en date du 7 juillet 2003, plusieurs activités du programme de travail indiqué dans l'offre du consultant, ont été mises en œuvre au cours de la période d'établissement. La section 3.1. ci-dessous décrit l'ensemble des activités réalisées tandis que la section 3.2. résume les principaux enseignements et recommandations retenus à l'issue de cette phase de démarrage caractérisée par la collecte des données de base ainsi qu'une information/sensibilisation des populations afin qu'elles puissent s'approprier l'ensemble de la démarche d'élaboration des POAS.

3.1. Rapport d'activités

3.1.1. Rencontre préliminaire de l'équipe du consultant

Cette réunion de coordination a été effectuée le 11 juillet 2003 dans les locaux de Senagrosol. Celle-ci a permis à l'équipe du consultant (directeur, sociologue, chef de mission adjoint, cartographe et chargé du suivi technique et administratif) de passer en revue les modalités d'organisation de l'étude et de discuter des questions administratives, financières et techniques liées au démarrage de l'étude. Elle aura permis également d'élaborer le calendrier de réalisation de l'étude et de préparer la mission de reconnaissance.

3.1.2. Réunion de démarrage avec la SODAGRI à Dakar

La mission du consultant a débuté officiellement le 22 juillet 2003, date à laquelle une réunion, a été tenue dans les locaux de la SODAGRI, sur demande de Senagrosol. Celle-ci a réuni l'équipe du consultant (Directeur, Responsable socio-économie et chef de mission adjoint et le spécialiste en SIG), les autorités administratives de la SODAGRI et du PADERBA (Directeur Général, Directeur technique et le responsable du volet hydraulique). Cette réunion a permis aux deux parties de préciser leurs attentes mutuelles en rapport avec la mission. À cet effet, la SODAGRI a rappelé l'importance qu'elle accorde à l'étude qui constituera à terme un outil pour la gestion de leur programme. La disponibilité de POAS permettra également aux collectivités locales de mieux gérer les ressources naturelles de leurs localités. Le consultant a annoncé le démarrage effectif du travail et a donné un programme indicatif des travaux. Il a demandé également à la SODAGRI de prendre les dispositions nécessaires pour informer les autorités locales du calendrier global de la mission de reconnaissance.

Les discussions ont porté également sur les autres prestations en cours, complémentaires aux POAS ; il s'agit notamment des PLD à réaliser par GERAD et du SIG dont l'élaboration par le CSE, a été retardée.

La réunion a permis aussi de faire le point sur l'état de la documentation existante, sur la disponibilité des fonds de cartes ainsi que de discuter des modalités d'accès à ces données.

3.1.3. Mission de reconnaissance

Cette mission de reconnaissance, effectuée entre le 30 juillet et le 02 août 2003, était la première activité de terrain du programme de travail du consultant. Elle a consisté à participer à la réunion tournante des CR impliquées dans le PADERBA qui s'est tenue à Mampatim, le 31 juillet 2003. Elle était conduite par le chef de mission adjoint, accompagné du juriste, du spécialiste en SIG et du chargé du suivi administratif et technique de l'étude.

Le cadre de cette rencontre, réunissant les présidents et les secrétaires communautaires des sept communautés rurales, les autorités administratives, les agents de CERP des 3 arrondissements concernés par l'étude, des agents de la SODAGRI et du PADERBA, les cabinets d'études engagés dans l'élaboration des PLD ainsi que d'autres acteurs du développement local, offrait une opportunité réelle au consultant d'initier et de mettre en œuvre la démarche participative de réalisation de son mandat. La rencontre a permis aux consultants engagés respectivement dans l'élaboration des PLD et des POAS de présenter leur approche de travail. Le consultant a présenté ainsi sa démarche méthodologique ainsi que les experts mobilisés pour la réalisation des POAS. Des contacts ont été également noués avec l'ensemble des intervenants au niveau du développement local.

3.1.4. Mission d'information et de sensibilisation des autorités locales et des acteurs concernés

Une deuxième mission de terrain a été effectuée par le consultant durant la période du 11 au 16 août 03. Elle était conduite par le chef de mission, accompagné du spécialiste en SIG et du chargé du suivi administratif et technique de l'étude. La mission a consisté à la tenue des CLD de Kounkané et de Dabo et à la conduite d'entretiens et de rencontres avec les Sous-préfets, les chefs de CERP et les Présidents de Communauté Rurale.

Les deux CLD, sollicités par le consultant et tenus à Kounkané et à Dabo, respectivement, le 12 et 13 août, lui ont permis d'informer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs ainsi que de discuter avec eux des apports attendus de leurs structures et sur les vocations des CR concernées. Les acteurs ont aussi exprimé leurs attentes par rapport au POAS.

Le consultant a présenté dans le détail, au cours des CLD, l'ensemble des phases et activités devant être conduites dans la réalisation de sa mission. Il a défini, par ailleurs, le POAS comme un document portant sur la planification concertée de l'occupation de l'espace de la CR (zones agricoles, zones de parcours, de pâturage et d'abreuvement du bétail, zone d'intérêts cynégétiques, zone d'habitation, etc.). Il vise à assurer une meilleure planification de la gestion des ressources naturelles (sols et sous-sols, eaux, espèces végétales et animales) ainsi que la mise en valeur et l'exploitation de ces ressources (agriculture, élevage, pêche, chasse, exploitation forestière). Il a présenté également le POAS comme un outil juridique d'aide à la gestion du territoire de la communauté rurale, sur lequel le conseil rural doit s'appuyer pour prévenir ou régler les éventuels conflits entre les différents usagers.

Le consultant s'est particulièrement appesanti sur la nécessité de la mise en place et du fonctionnement d'un cadre de concertation qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés dans la communauté rurale. Il a également insisté sur la nécessité de l'identification, au sein de la communauté rurale, de zones homogènes d'animation à travers lesquelles le diagnostic ainsi que les orientations d'occupation et d'affectation vont se faire d'abord, avant que les informations ne soient remontées, validées et centralisées au niveau communauté rurale.

Notons enfin, qu'en marge des deux CLD, l'équipe de Sénagrosol-Experco s'est entretenue avec les Sous-préfets, les chefs de CERP, les Secrétaires administratifs, Vice-président et/ou présidents des communautés rurales concernées par l'étude. Lors de ces entretiens, des précisions ont été apportées sur les questions relatives aux limites des CR, aux cadres de concertation, aux zones d'animation homogènes, à l'implication des services techniques et des autorités traditionnelles, au niveau de formation des membres du conseil rural ainsi que la maîtrise des textes sur la décentralisation.

Une réunion de coordination avec le Cabinet GERAD, qui a élaboré le PLD de Kounkané et qui a en charge l'élaboration de ceux de Saré Coli Sale, Kandia, Ouassadou, Sinthiang Koundara et accessoirement l'amélioration des PLD de Bonconto et Mampatim, a également été tenue pour établir les modalités de collaboration et d'harmonisation des travaux mutuels à conduire.

3.1.5. Synthèse de la revue documentaire et production de cartes

La revue documentaire a été facilitée par l'existence d'une documentation abondante sur la zone. Elle a particulièrement visé les études d'avant-projet sommaire et détaillé, réalisées au cours des vingt dernières années au profit de la SODAGRI, et notamment celles portant sur les deux bassins respectifs de l'Anambé et de la Kayanga. Cette collecte des documents a concerné particulièrement le recueil de l'information cartographique disponible sur les C.R et devant servir d'ossature au POAS et de base de concertation.

Conformément aux observations formulées par le consultant dans son offre technique, la non-disponibilité du SIG du CSE, annoncé dans les termes de références, a constitué un obstacle important à la production rapide des cartes de base devant servir au reste du travail. Par ailleurs, à l'exception de Kounkané, la plupart des PLD réalisés ou en cours ne comprenaient pas ou peu de cartes. Cette situation a conduit le consultant à produire lui-même toutes les cartes de base. Un important travail de numérisation des cartes existantes sur la zone d'étude a donc été entrepris. Les traitements (numérisation, géoréférencement, mise à l'échelle, correction de toponymie, etc.) effectués sur les cartes existantes et les cartes numériques obtenues de la DTGC ont conduit à la production des six (6) cartes suivantes :

- Carte 1 : Situation et localisation des C.R. étudiées (Source DTGC)
- Carte 2 : Situation des aménagements hydro-agricoles au 1/50 000 (Source : SODAGRI-Tecsult)
- Carte 3 : Infrastructures routières (Source DTGC)
- Carte 4 : Répartition de la population par village (Source DTGC, 1988)
- Carte 5 (5.1 à 5.7) : Villages et hameaux à l'étude par communauté rurale (Source DTGC)
- Carte 6 : Forêts classées (Source CSE)

Par ailleurs, une carte de l'occupation des sols est en cours de production ; elle résulte du traitement d'une image satellite de la zone d'étude, datant de février 2003. Cette carte établira l'occupation actuelle en indiquant la répartition du territoire en zones agro-sylvopastorales, forêts, zones d'habitation, infrastructures routières et réseaux hydrographiques. Les traitements feront ressortir également certains éléments du terrain tels que les limites des exploitations agricoles et les pistes de production.

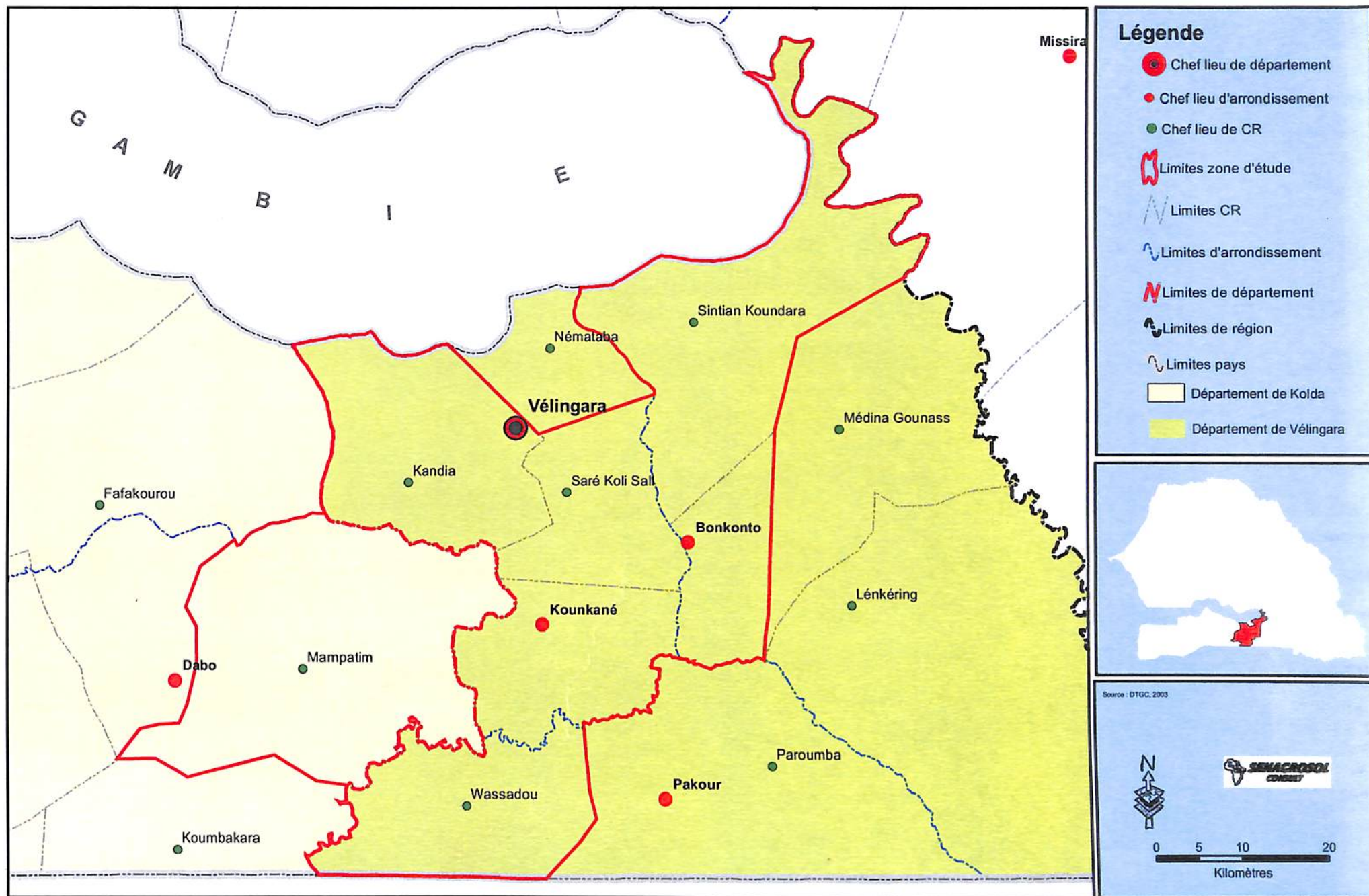
Une carte des unités physiographiques en présence au niveau du territoire du Bassin de l'Anambé sera produite également, à l'issue des traitements en cours.

Des orthophotoplans datant de 1999 (PROGEDE, MAP Geosystem) ont servi aussi à affiner l'interprétation de certaines données cartographiques comme les pistes, les forêts classées, le réseau hydrographique, zones d'habitation, etc.

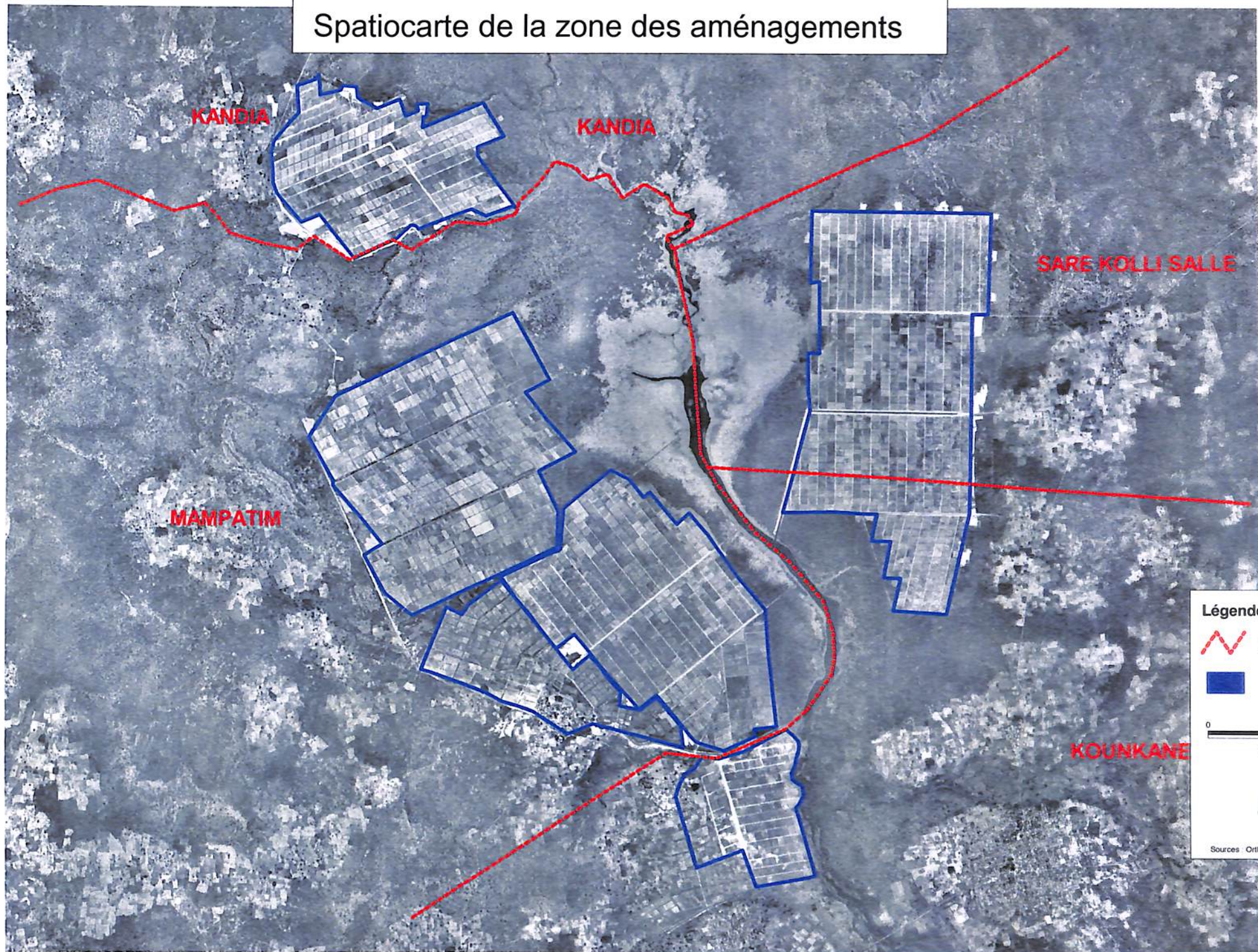
Enfin, le consultant a produit une carte de la couverture pédologique qui devra être complétée dans une prochaine étape. En effet cette couverture pédologique couvre uniquement la zone d'intervention de la SODAGRI (bassins de l'Anambé et de la Kayanga), ce qui pose un problème pour la caractérisation des unités de sol présentes dans les trois communautés rurales (Boconto, Sinthiang Koundara et Saré Coly Sallé) qui ne sont pas concernées par les aménagements de la SODAGRI.

Un inventaire de l'ensemble des textes de lois relatifs au foncier et à la gestion des ressources naturelles a également été effectué (annexe A2)

Situation de la zone d'étude



Spatiocarte de la zone des aménagements



Légende

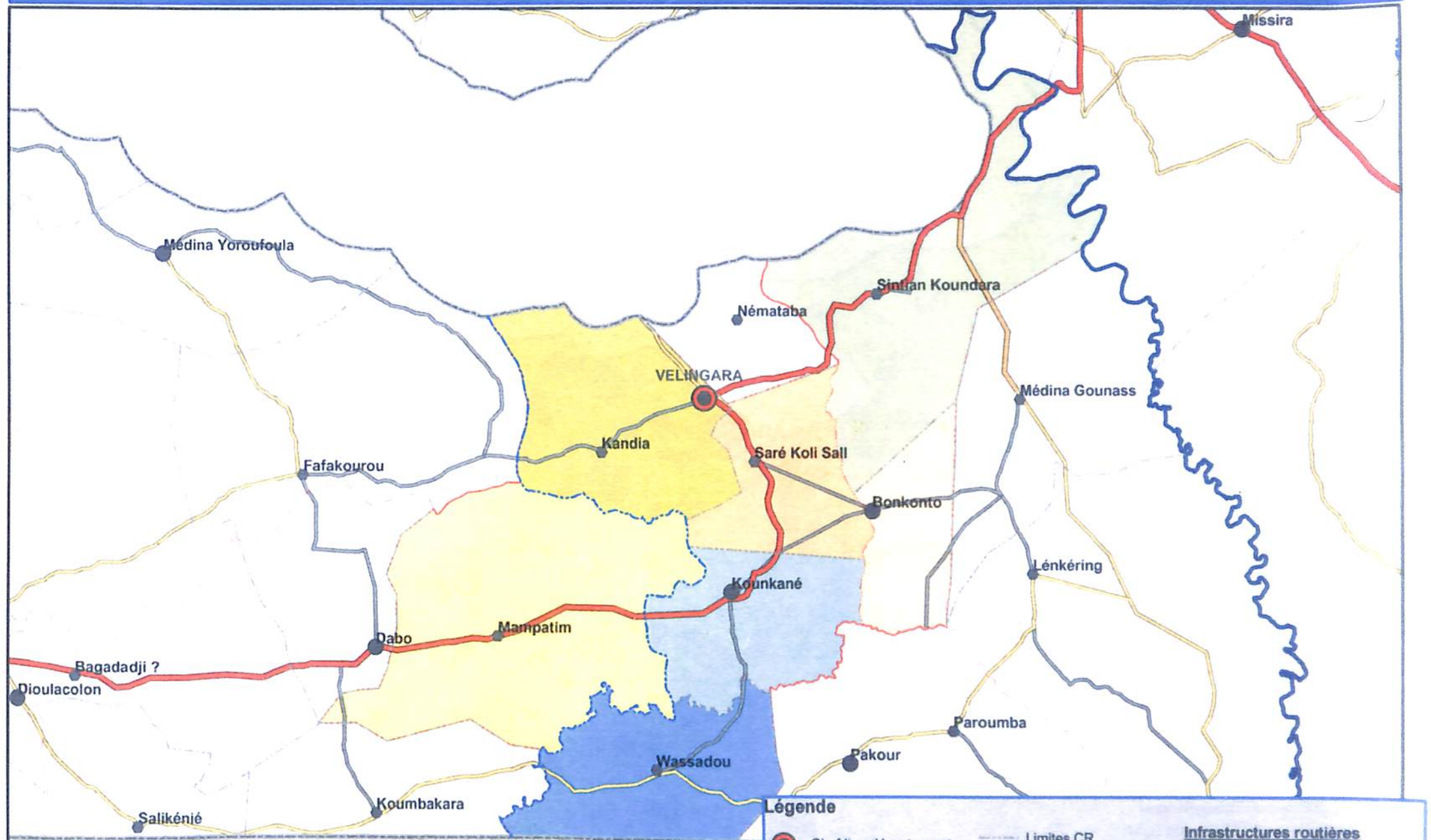
-  Limites CR
-  Périmètres

0 2
Kilomètres



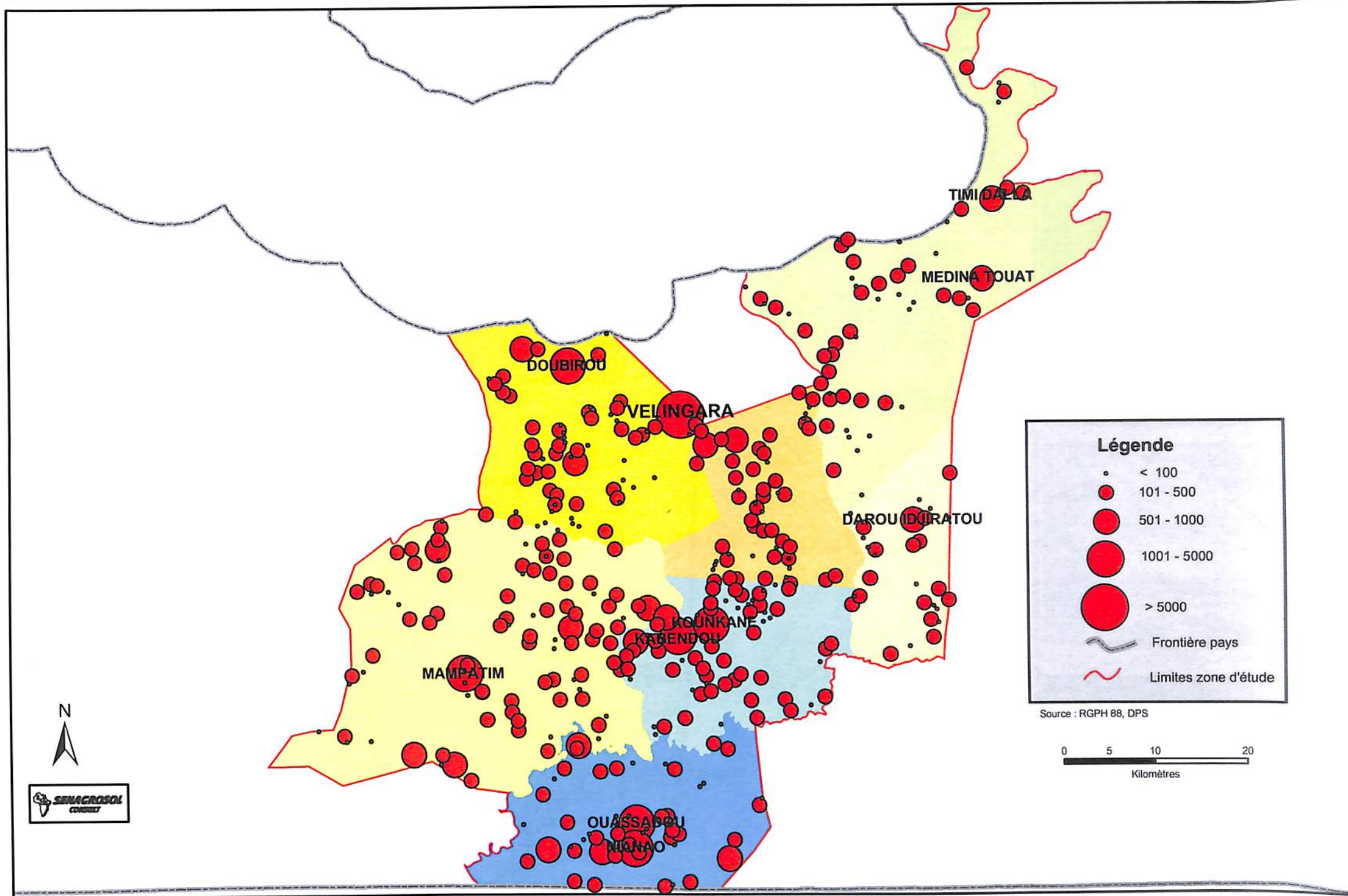
Sources Orthophotos PROGEDE 1999

Carte des infrastructures routières de la zone d'étude

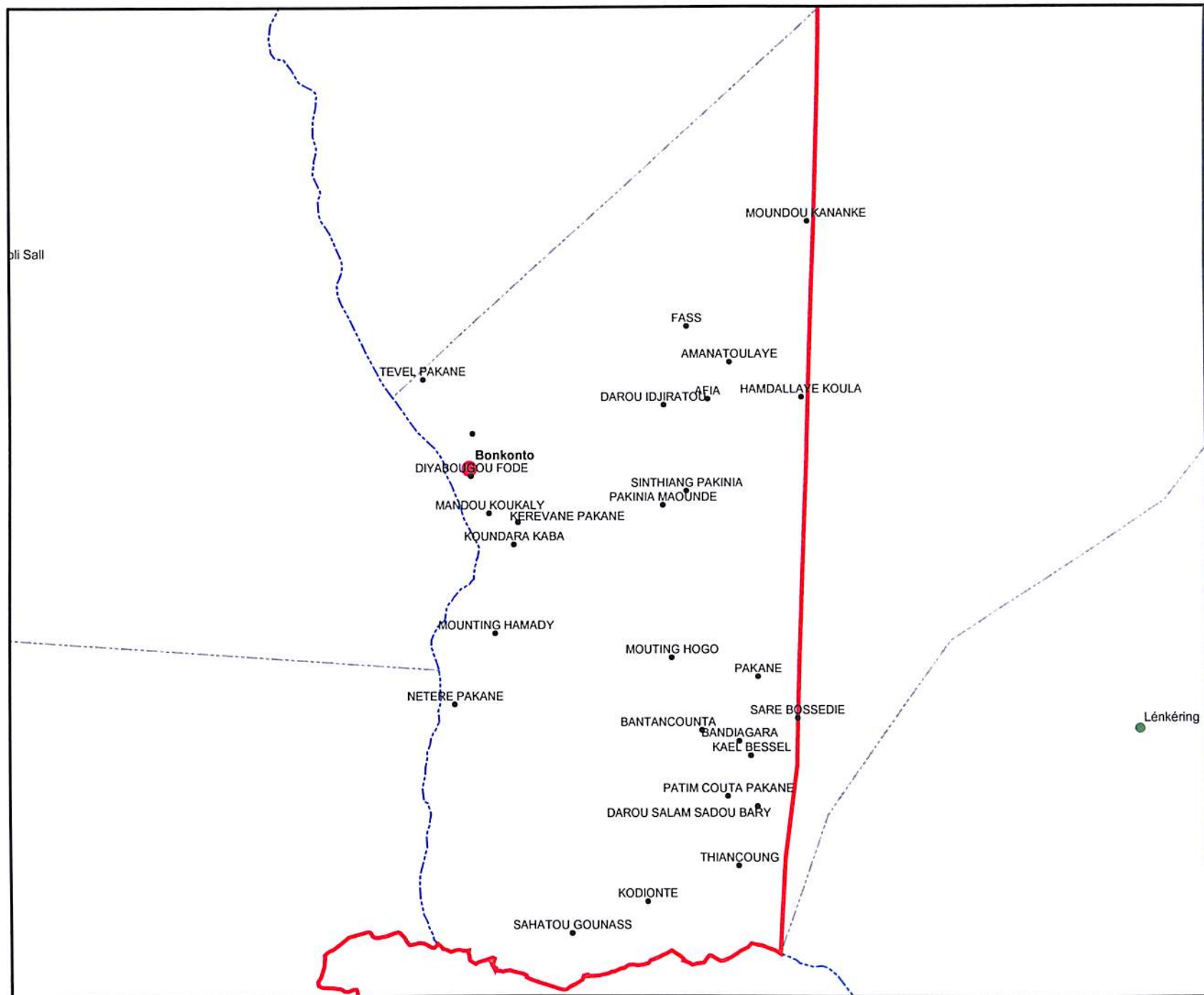


Légende

- | | | | | |
|-------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------------------|
| ● (Red circle with dot) | Chef lieu département | — (Blue dashed line) | Limites CR | Infrastructures routières |
| ● (Black dot) | Chef lieu arrondissement | — (Red dashed line) | Limites Arrondissements | — (Red solid line) |
| ● (Grey dot) | Chef lieu CR | — (Blue solid line) | Limites départements | — (Yellow solid line) |
| | | — (Blue solid line) | Limites région | — (Orange solid line) |
| | | — (Blue solid line) | Frontière | — (Grey solid line) |
| | | | | — (Red wavy line) |



Villages et hameaux de la communauté rurale de Bonconto



Légende

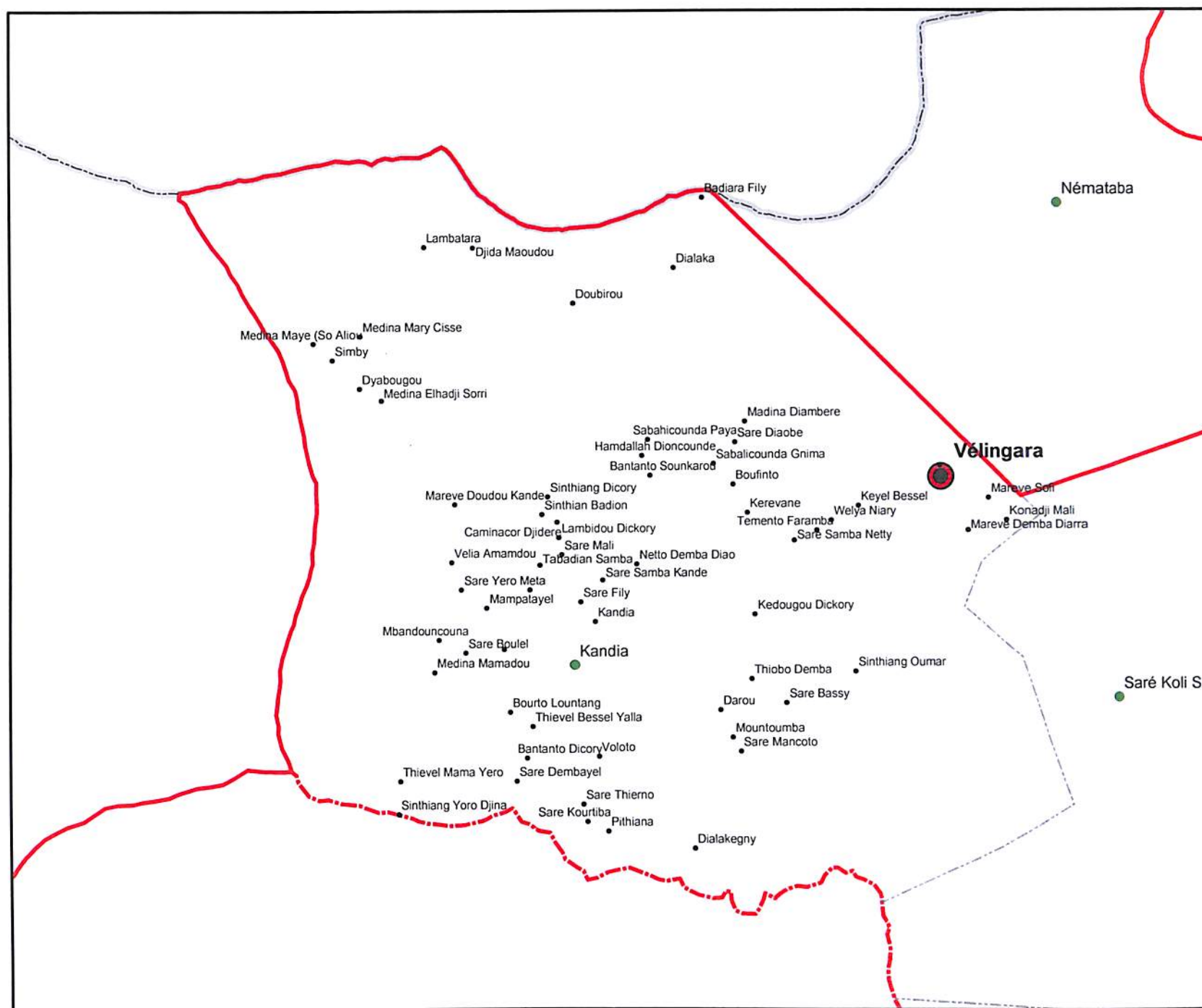
- Chef lieu d'arrondissement
- Chef lieu de CR
- Limites zone d'étude
- Limites CR
- Limites d'arrondissement
- Limites de département
- Limites de région
- Limites pays
- Villages



Source : DTGC, 2003

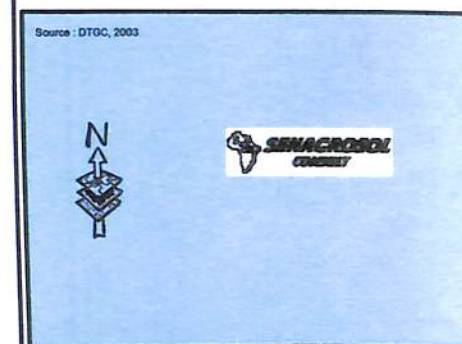


Villages et hameaux de la communauté rurale de Kandia

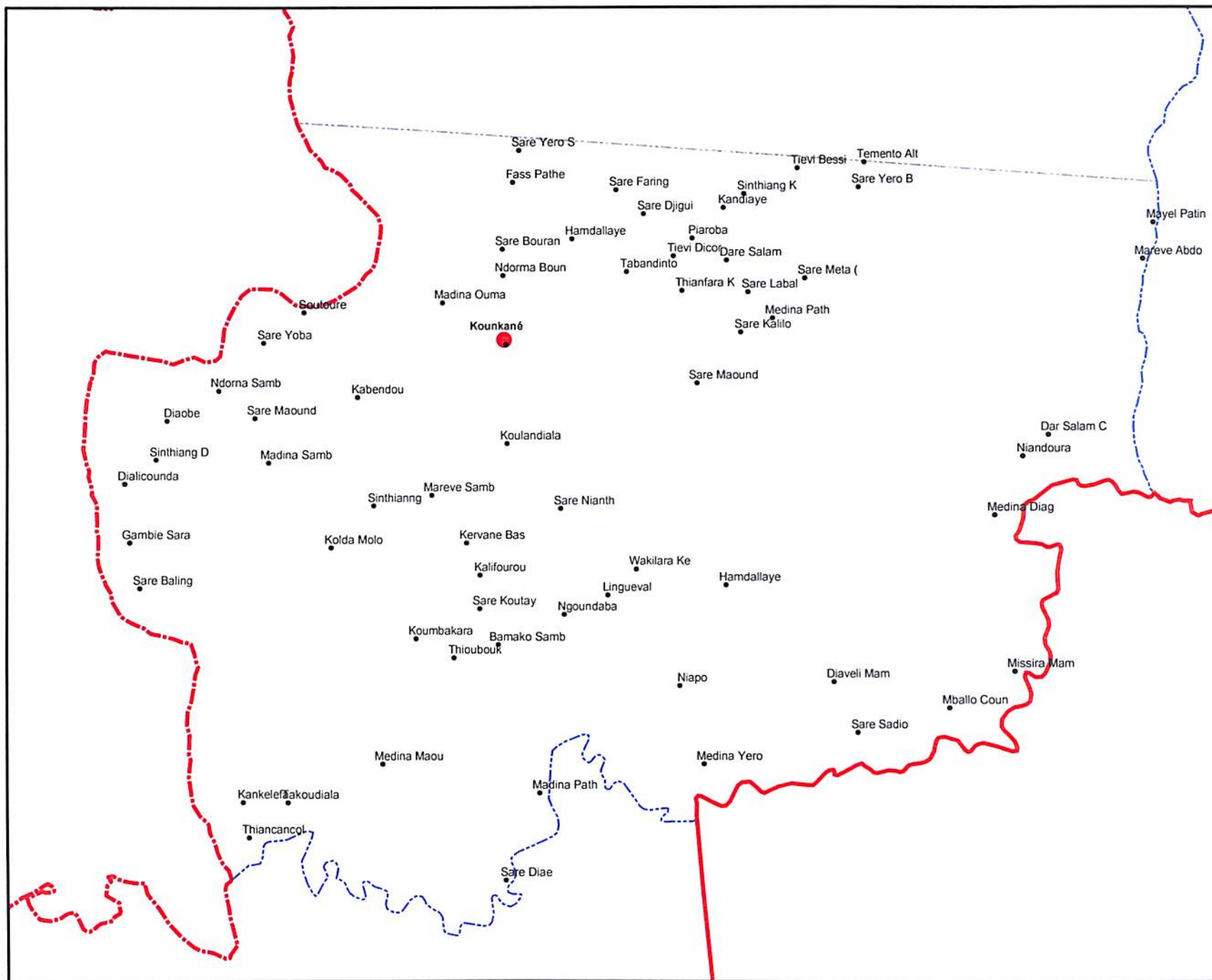


Légende

-  Chef lieu de département
-  Chef lieu d'arrondissement
-  Chef lieu de CR
-  Limites zone d'étude
-  Limites CR
-  Limites d'arrondissement
-  Limites de département
-  Limites de région
-  Limites pays



Villages et hameaux de la communauté rurale de Kounkané



Légende

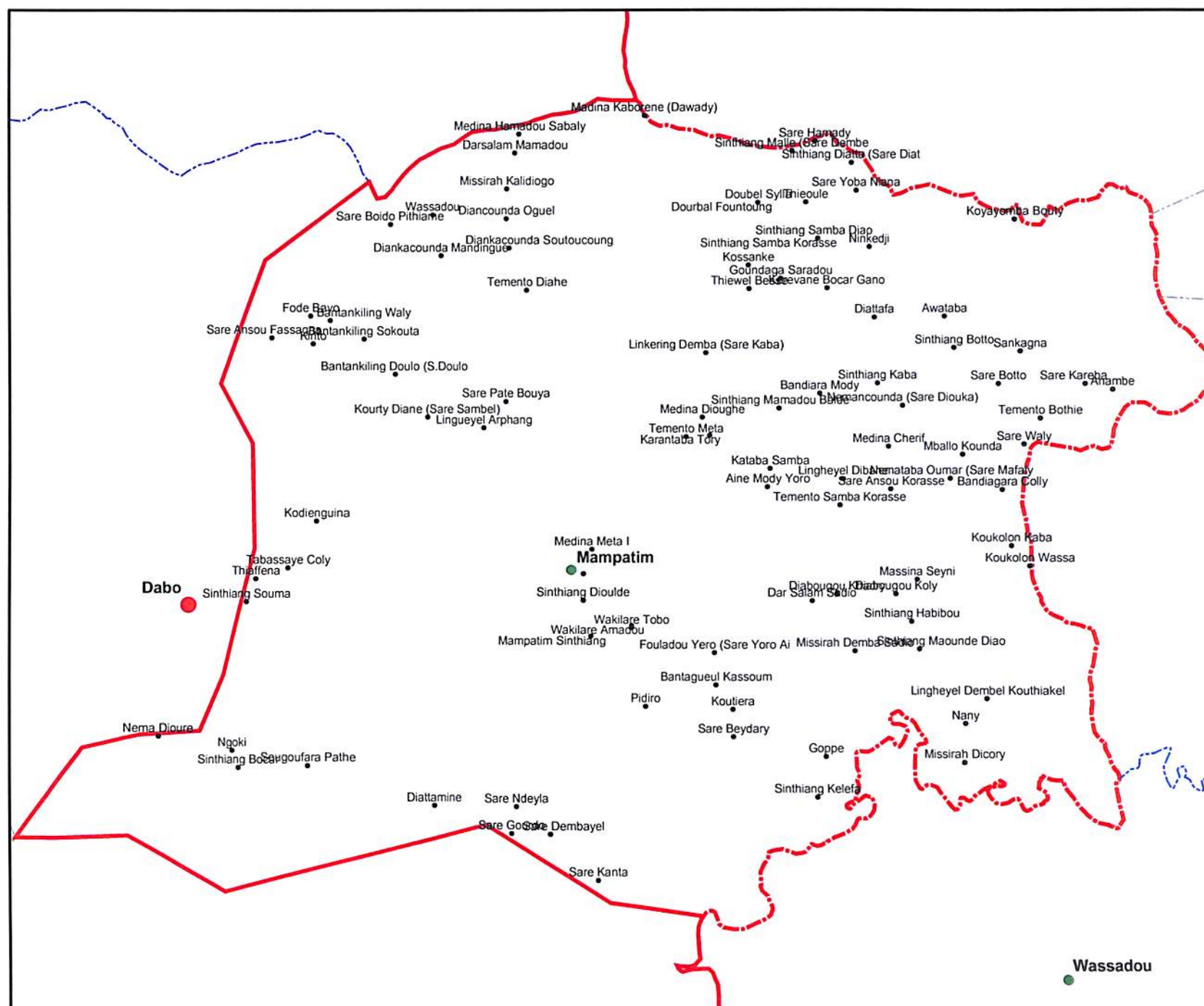
- Chef lieu d'arrondissement
- Chef lieu de CR
- ▬ Limites zone d'étude
- ▬ Limites CR
- ▬ Limites d'arrondissement
- ▬ Limites de département
- ▬ Limites de région
- ▬ Limites pays



Source : DTGC, 2003

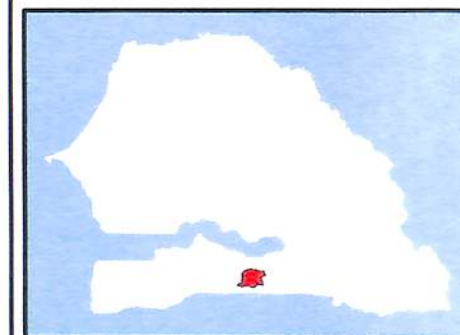


Villages et hameaux de la communauté rurale de Mampatim



Légende

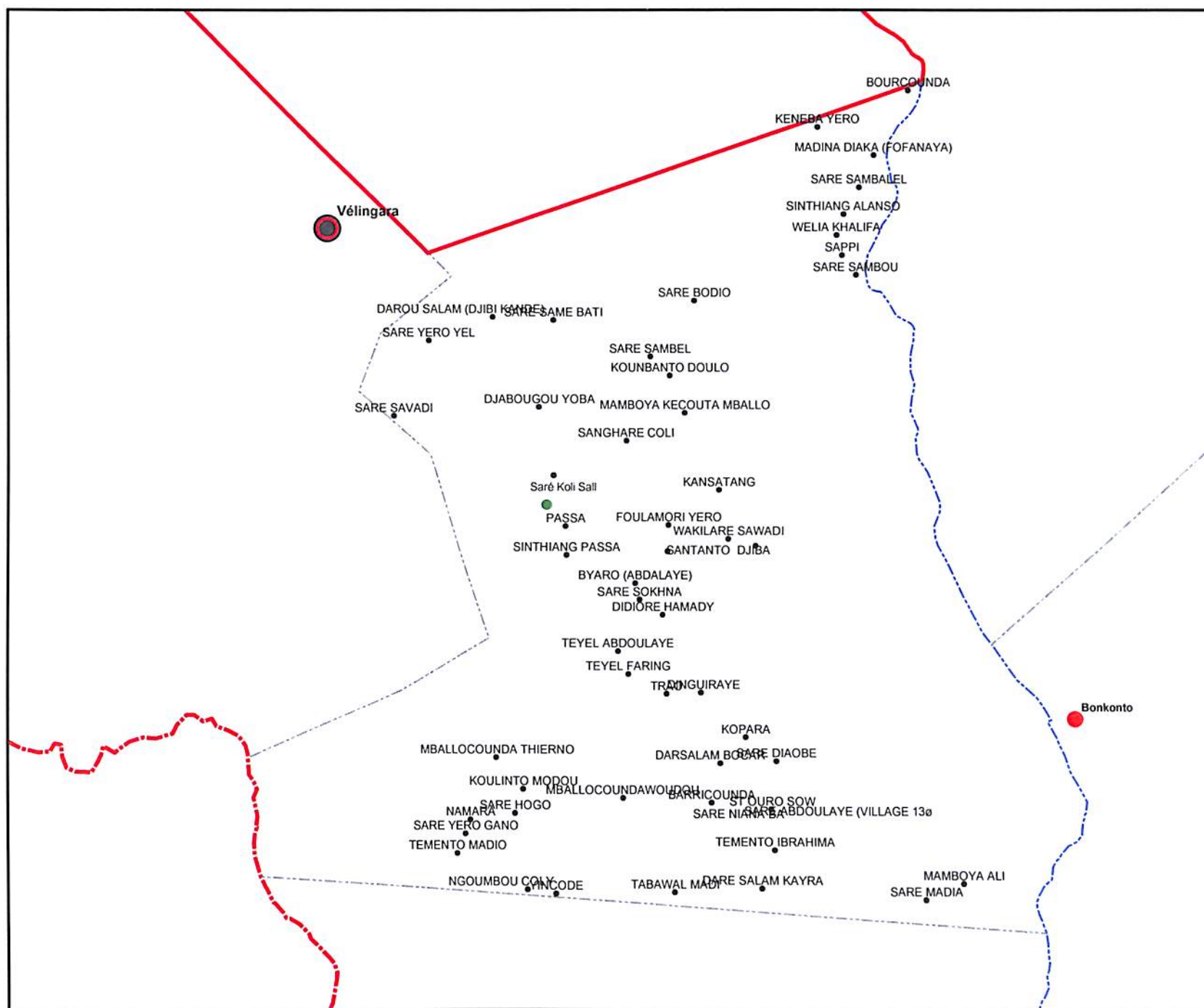
- Chef lieu d'arrondissement
- Chef lieu de CR
- Limites zone d'étude
- Limites CR
- Limites d'arrondissement
- Limites de département
- Limites de région
- Limites pays



Source : DTGC, 2003

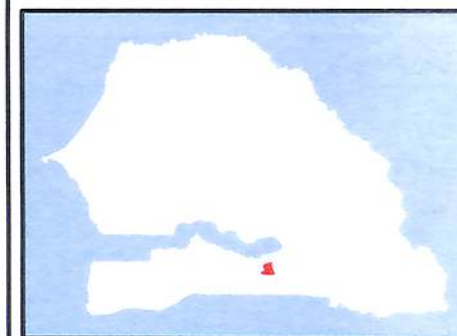


Villages et hameaux de la communauté rurale de Saré Kolli Sall

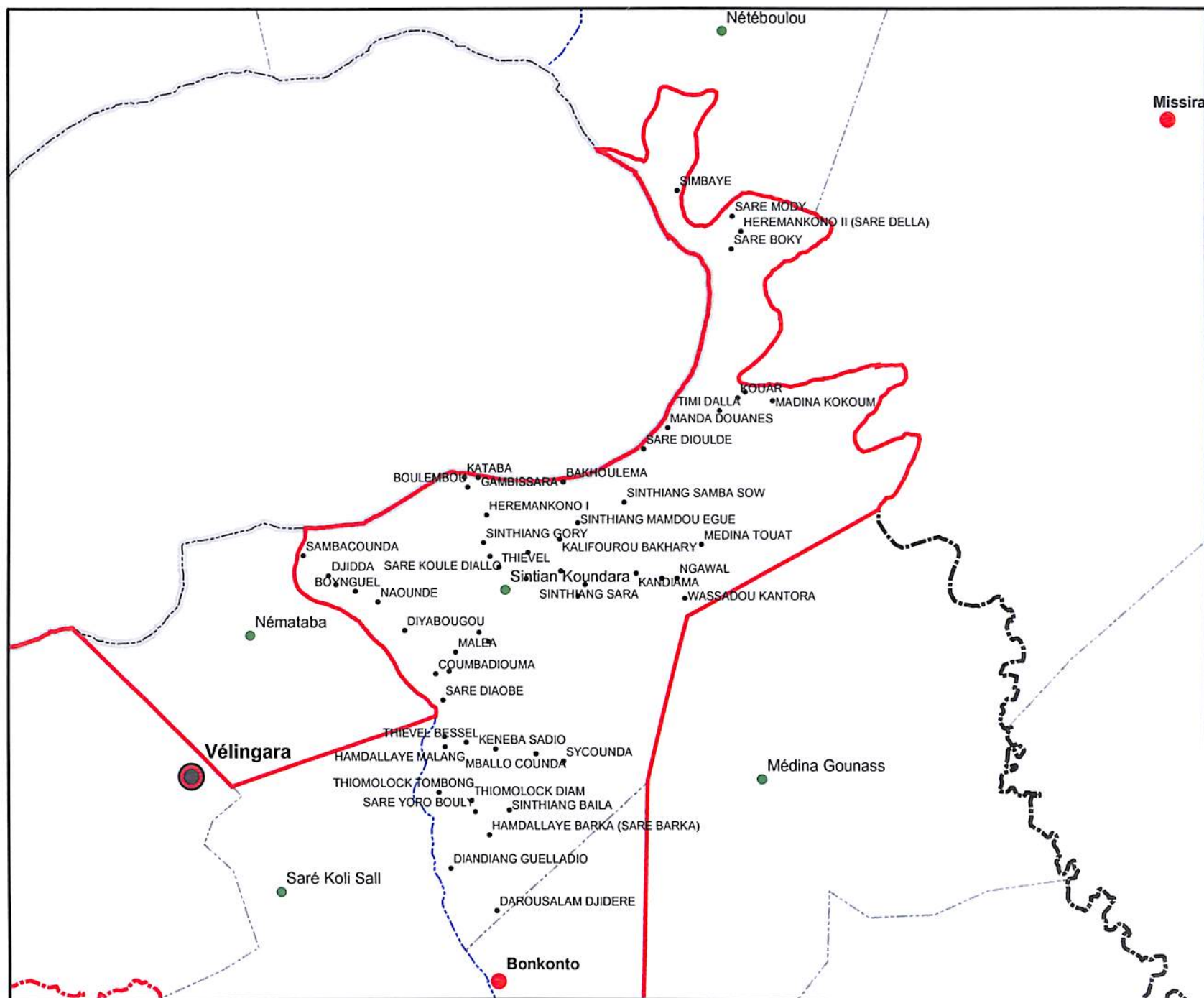


Légende

- Chef lieu de département
- Chef lieu d'arrondissement
- Chef lieu de CR
- Limites zone d'étude
- Limites CR
- Limites d'arrondissement
- Limites de département
- Limites de région
- Limites pays

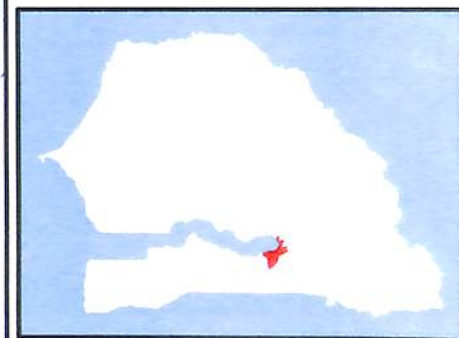


Villages et hameaux de la communauté rurale de Sinthiang Koundara



Légende

- Chef lieu de département
- Chef lieu d'arrondissement
- Chef lieu de CR
- Limites zone d'étude
- Limites CR
- Limites d'arrondissement
- Limites de département
- Limites de région
- Limites pays
- Villages

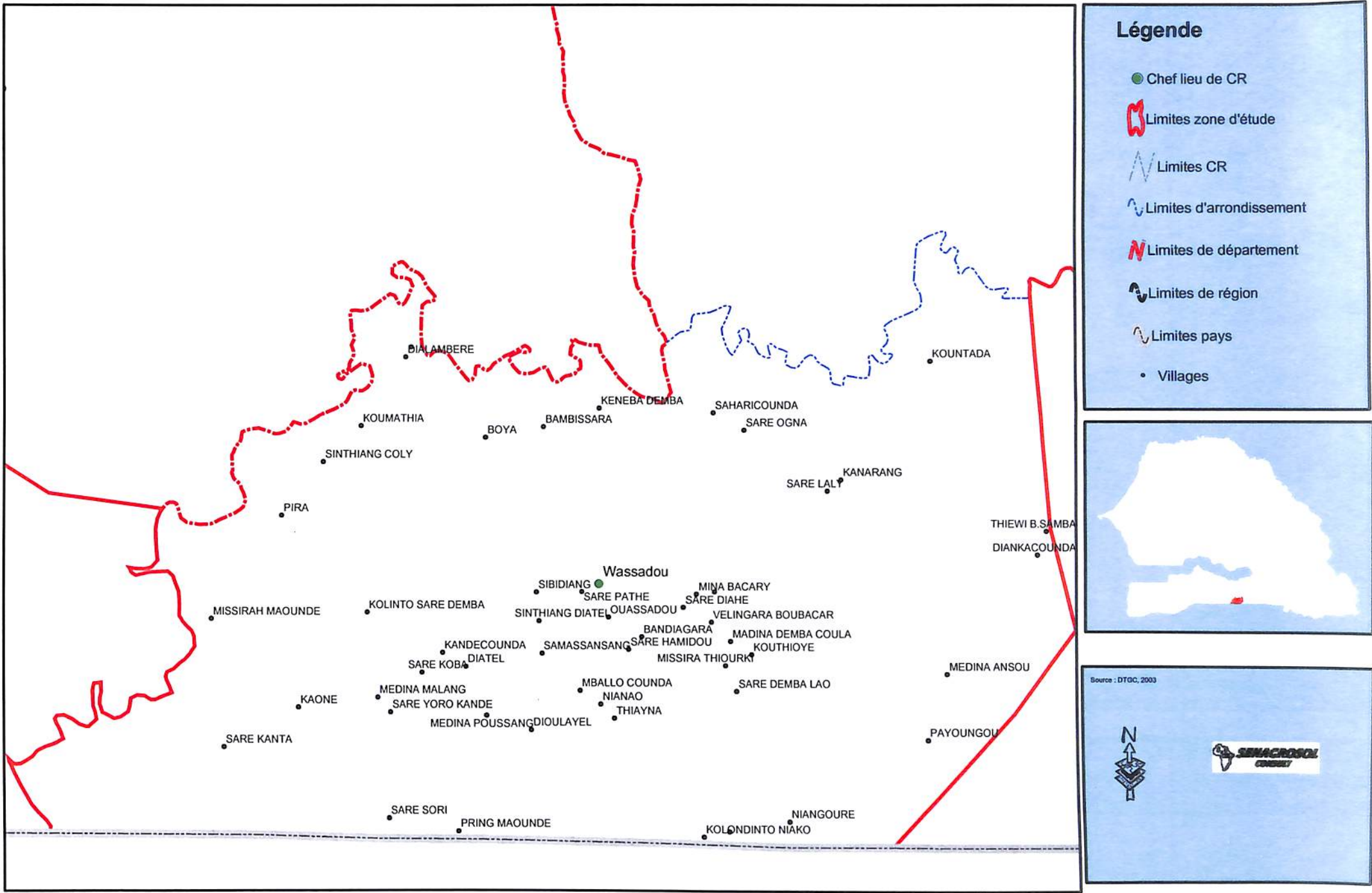


Source : DTGC, 2003

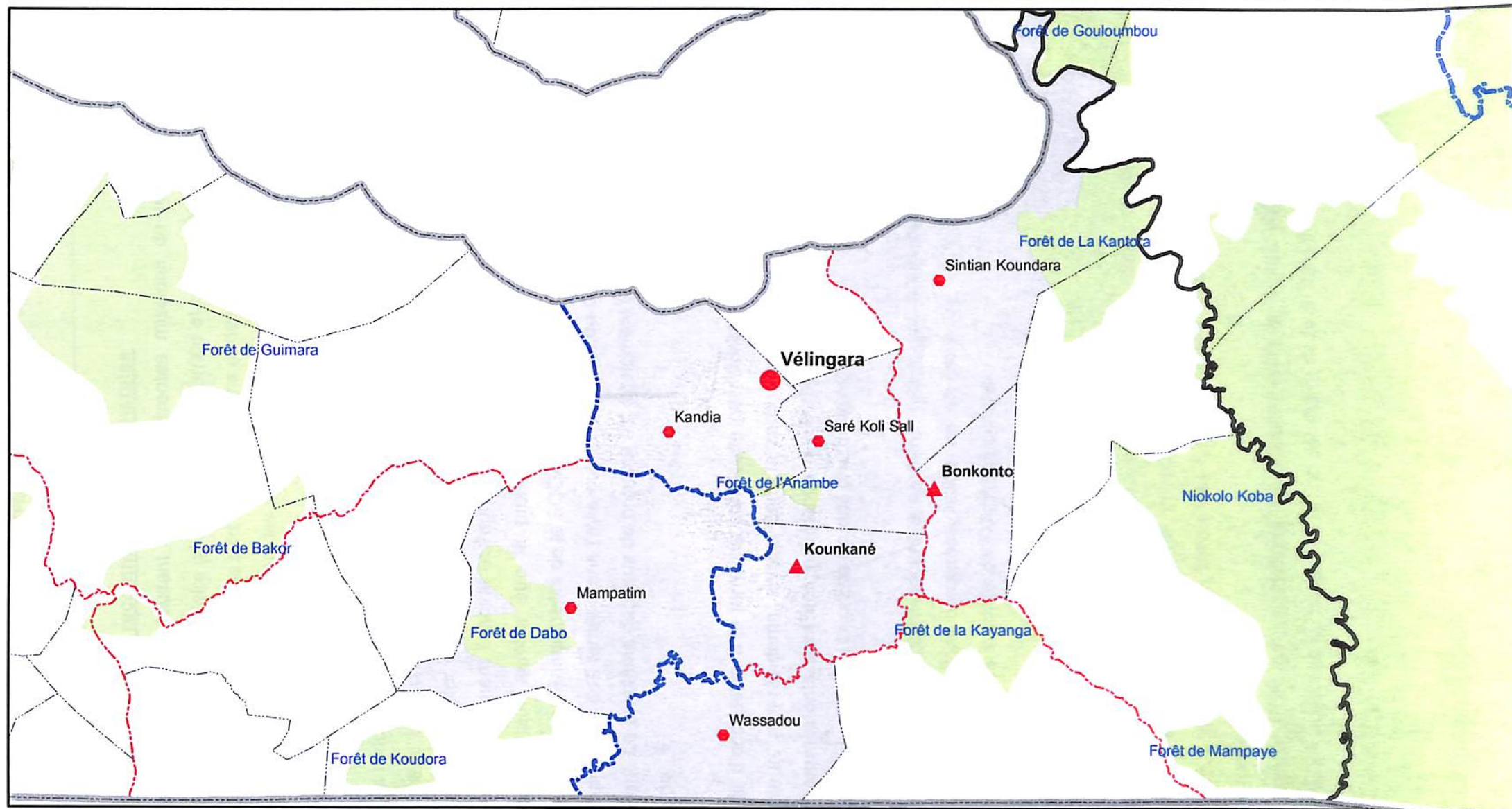


SENACROSDI
CONSULT

Villages et hameaux de la communauté rurale de Wassadou



Carte des forêts et réserves



Légende

- Chef lieu de département
- ▲ Chef lieu d'arrondissement
- Chef lieu de CR
- Forêts et réserves
- Limites pays
- Limites de région
- Limites de CR
- Limites d'arrondissement
- Limites de département
- CR concernés

0 5 10 20
Kilomètres



Source : DTGC
DPN



3.2. Principaux enseignements et recommandations générales

Les présentations faites par le consultant lors des différentes missions de terrain ont démontré l'importance des POAS sur l'aire géographique concernée et ont suscité un intérêt important et de nombreuses réactions de la part des populations et des autorités concernées par ces POAS. Des discussions, il est ressorti les principaux points suivants :

3.2.1 Gestion foncière

Il est ressorti de ces rencontres que d'une façon générale, le problème de manque de terres ne se pose pas dans la zone d'étude. Les terres qui sont essentiellement des sols argileux, lourds sont difficiles à travailler et les superficies exploitées sont faibles. Les usages de la terre concernent essentiellement l'habitat et l'agriculture (y compris élevage). Le problème de divagation des animaux semble être le problème le plus important dans la zone, notamment au niveau des aménagements de la SODAGRI. Outre la divagation des animaux, le défrichement anarchique des terres, sans l'avis du Conseil rural ou du chef de village est un problème fréquent. Le problème des feux de brousse est également un fléau préoccupant dans la zone d'étude.

La forme principale d'accession à la terre est constituée par l'héritage. Il existe par contre beaucoup d'utilisateurs non-résidents, surtout dans la zone des aménagements. Dans les autres C.R., les non-résidents sont des navétanes qui établissent des contrats avec les propriétaires résidents. Il y a aussi la présence des charbonniers.

Des opérations de lotissement commencent à se faire maintenant avec des demandes d'opérateurs économiques (stations d'essence, magasins de stockage, etc.). À ce sujet, il existe un Plan directeur entre les localités de Kounkané-Diabé.

3.2.2. Contraintes internes aux communautés rurales

Le faible niveau de formation des conseillers ruraux et de maîtrise des textes de loi sur la décentralisation et la loi sur le domaine national, constituent des facteurs limitants importants dans la zone d'étude. L'identification des limites des C.R. est problématique pour la plupart des communautés rurales.

Lors des discussions, un PCR a aussi souligné les difficultés qu'ils éprouvent pour identifier et localiser les parcelles affectées au niveau du grand périmètre de la SODAGRI.

3.2.3. Cadre de collaboration

Afin d'éviter les duplications, il a été recommandé que les deux cabinets, engagés dans l'élaboration des PLD et des POAS, collaborent étroitement, dans le cadre de leurs missions respectives, avec les CR et les cadres de concertation à mettre en place. Trois (3) PLD ont été réalisés à date; il s'agit de Kounkané (PNIR), Mampatim (PSIDEL) et Boconto (7A).

Le PLD de Kounkané, déjà 'validé, a fait l'objet de modifications pour prendre en compte les préoccupations de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la communauté rurale. Ces modifications seront validées au forum des opérateurs et des bailleurs prévu vers la fin du mois d'octobre.

Les PLD de Bonconto et Mampatim sont réalisés mais ne sont pas encore validés.

Il a été aussi recommandé d'impliquer au niveau de l'étude toutes les couches sociales présentes dans les communautés rurales ainsi que toutes les structures d'appui au développement présentes (ARD, Aménagement du territoire, OCB, ONG, etc.). L'implication des personnes-ressource locales dans la conduite des enquêtes et la prise en compte de la dimension jeune dans le règlement des conflits agriculteurs/éleveurs, seraient également très profitables à l'étude.

Enfin, la rédaction d'un cahier des charges (protocole d'accord) portant sur la programmation du déroulement de l'étude, les rôles et responsabilités de chaque partie, a été sollicitée par les C.R. Ce protocole d'accord a été réalisé par la suite et signé par les C.R. et le PADERBA.

3.2.3. Mise en place/Redynamisation des cadres de concertation

Les cadres de concertations semblent être le lieu idéal de validation. Ces cadres de concertation existent dans au moins trois communautés rurales où les PLD sont réalisés. Dans les autres C.R., il existe également des cadres de suivi, intervillageois équivalents aux cadres de concertation. Ce sont notamment les GIC (Groupement d'intérêt communautaire) et les CEP (Commission Élargie de Planification).

Théoriquement aussi, pour toutes les CR disposant d'un PLD, le zonage existe. Les zones ainsi définies serviront de zones de base de concertation pour la définition par les populations elles-mêmes de leurs propres règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles de leur zone.

Une difficulté importante est appréhendée cependant car les cadres de concertation et les autres structures intervillageoises indiquées précédemment sont peu ou pas fonctionnelles. Des difficultés d'ordre logistique, financière ainsi de circulation et de partage de l'information ont été évoquées pour expliquer les dysfonctionnements observés. Dans tous les cas, l'étude devra s'appuyer sur ces structures inter-villageoises existantes ; il faudra cependant les renouveler/redynamiser.

4. Programme de travail

L'étude est conduite par un groupement de consultant (SENAGROSOL, Experco), mais c'est la direction de SENAGROSOL qui assure la supervision administrative et financière, dans le cadre de sa division des techniques d'aménagement. La coordination est assurée par le chef de mission de Experco, assistée par l'expert socio-économiste. L'approche de l'étude suivra les principes de la démarche participative ; elle sera à la fois intégrée et multidisciplinaire.

4.1. Description des activités

Les activités proposées dans le programme de travail du consultant ont été réparties en quatre (4) phases :

Phase 1 : Démarrage et collecte des informations

Phase 2 : Validation des informations et diagnostic de la communauté rurale

Phase 3 : Choix des règles d'occupation du sol et zonage

Phase 4 : Adoption du plan proposé

Chacune de ces phases met en œuvre un ensemble d'activités conduisant à la production d'extraits et à des séances de restitution et validation.

Phase 1 : Démarrage et collecte des informations

Hormis les CLD de Pakour et Bonconto (retardés du fait des congés des sous-préfets concernés), toutes les activités prévues dans cette phase ont été complétées à ce jour (voir section 3.1 ci-dessus). Le présent document sanctionne la fin de la phase 1 ; il est accompagné des cartes de situation générale, d'implantation des ouvrages et aménagements structurants, de couverture pédologique des quatre communautés rurales situées dans la zone d'intervention de la SODAGRI et des forêts classées.

Phase 2 : Diagnostic des CR et validation des informations

Cette phase comprendra les activités suivantes :

- Organisation des CLD restants
- Diagnostic des zones d'animation et des cadres de concertation
- Mise en place des cadres de concertation, amendement et validation des informations recueillies
- Diagnostic général de la Communauté rurale

Activité 1 : Organisation des CLD

La prochaine mission démarre avec l'organisation des deux CLD qui n'ont pas pu se tenir lors de la phase 1. Les communautés rurales concernées sont Sinthiang Koundara et Boconto (sous-préfecture de Boconto) et celle de Ouassadou (sous-préfecture de Pakour).

Activité 2 : Diagnostic des zones d'animation et des cadres de concertation existants

Le cadre de concertation est l'organe qui va être constitué au niveau de la CR pour la prise de décision et le suivi du processus d'élaboration du POAS. C'est dans le cadre de cet organe que les prestations d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs, l'approche du projet, les rôles respectifs de la SODAGRI, des collectivités locales, des organisations professionnelles de leurs unions et fédération seront conduites

L'activité vise à recenser les structures inter-villageoises existantes afin de les redynamiser. À cet effet des rencontres seront effectuées avec toutes les parties prenantes engagées dans ces structures afin de cerner les causes des dysfonctionnements et les moyens de les rendre plus fonctionnels.

Par ailleurs, il sera défini des zones homogènes d'animation en se basant sur des critères géographiques, biophysiques, socio-économiques et culturels pour permettre la participation des populations et autres acteurs locaux, dans chaque CR, en rapport avec le cadre de concertation.

On retiendra ici les zones telles identifiées par les PLD existants ou en cours. En effet au niveau de chaque zone, les PLD ont établi un CCIV (comité de concertation inter-villageois). Ces comités sont des structures de coordination et d'harmonisation pour l'ensemble des décisions en matière de politique de développement local. Pour chaque zone d'animation il sera déterminé un (des) village centre qui sera le lieu de ralliement des autres villages polarisés de la zone pour les différentes rencontres qui seront organisées dans le cadre de l'étude. Les zones d'animation retenues auront en charge d'assurer l'animation et la concertation au niveau inter villageois et participeront activement à la collecte / validation des données au niveau zonal et aux négociations relatives aux règles communautaires de gestion à mettre en place.

En rapport avec les conseils ruraux, lors de réunions élargies à l'ensemble des acteurs de la CR, l'équipe discutera aussi du système de zonage existant afin de voir dans quelle mesure au niveau de ces zones, peuvent être installées des cellules d'animation et de concertation. Cette cellule légère d'animation devra désigner une personne qui la représente au niveau du cadre de concertation.

Activité 3 : Mise en place des cadres de concertation

Une fois le diagnostic des structures existantes complété, le consultant mettra en place, avec l'aide des autorités compétentes, un cadre de concertation au niveau de chaque communauté rurale qui n'en disposait pas auparavant.

Une première série de réunions avec les cadres de concertations et les zones d'animation sera effectuée par la suite. Ces réunions permettront de présenter les informations recueillies par le consultant au cours de la période d'établissement ainsi que de solliciter la participation des populations pour l'enrichissement de ces informations.

Activité 4 : Diagnostic général de la Communauté rurale

A l'issue du zonage et de la mise en place du cadre de concertation, l'équipe procédera à l'élaboration détaillée de protocoles pour les enquêtes de terrain et à la préparation du dispositif pour la mise en œuvre des enquêtes. Un questionnaire et un guide d'entretien, orientés spécifiquement sur l'occupation et l'affectation des sols, seront élaborés pour la collecte des données de terrain. Ce questionnaire (annexe 3) sera administré au niveau village. Le consultant mettra à profit également les données obtenues dans le cadre des PLD des C.R.

Le bilan diagnostic général de la communauté rurale portera à la fois sur le cadre physique, institutionnel et sur l'environnement socio-économique de production. L'état des lieux visera particulièrement à identifier l'occupation actuelle des sols, les différents usages de la terre, les conflits existants et à prévenir, les zones de préservation (forêts classées, bois sacrés, etc.), les infrastructures structurantes existantes, les pistes pour bétail et les points d'eau pastoraux.

Le diagnostic sera précédé d'une formation des enquêteurs, des membres du cadre de concertation et des différents participants. La formation portera spécialement sur l'exploitation des cartes et l'utilisation des guides d'entretien. Au niveau de chaque village des C.R, l'enquête formelle permettra de collecter les informations sur les activités conduites et les principales occupations et vocations des espaces dans leur terroir. Des enquêtes informelles seront conduites au niveau des communautés rurales et des zones d'animation. Elles se feront sous forme d'entrevues avec les conseillers ruraux, les différents groupes socio-professionnels (éleveurs, affectataires de parcelles aménagées ou fédération d'exploitants) existants afin de recueillir leurs contraintes, préoccupations et perspectives de développement.

Les travaux de diagnostic seront conduits au niveau de chaque CR, sous la direction d'un superviseur et par une équipe composée de 4 à 6 techniciens, de deux ou trois élus locaux et de représentants villageois connaissant bien les terroirs. Dans chaque zone, l'équipe technique et les acteurs locaux se répartiront les tâches pour l'administration des questionnaires. Le relevé des coordonnées géographiques de points d'intérêt du territoire (mares ou zones humides, infrastructures, bois sacrés, etc.) sera effectué par la suite au niveau de chaque zone par l'équipe afin de compléter l'information collectée par les enquêtes formelles et informelles.

Activité 5 : Restitution du diagnostic

A l'issue des enquêtes formelles et informelles réalisées dans les étapes précédentes, les informations collectées seront présentées sous forme de rapports diagnostic des CR et d'une synthèse présentée sous forme de commentaires et de supports cartographiques des différentes options d'occupation et d'affectation des sols.

Des concertations seront entreprises pour discuter sur les choix d'occupation et les modalités d'exploitation au niveau de chacune des sous-zones retenues ainsi que sur la pertinence des critères actuels d'affectation des sols. Ces concertations permettront aussi de définir les règles d'utilisation au niveau de chaque espace de la communauté rurale.

Les documents à remettre à l'issue de la phase 2 sont les suivants :

- Rapport sur la mise en place des cadres de concertation et sur la définition des zones d'animation, comprenant les PV des réunions avec le conseil rural, les PV de mise en place des cadres de concertation et des cellules d'animation.
- Note d'orientation détaillée sur la conduite des diagnostics et cartes des CR matérialisant les zones d'animation.
- Rapports de synthèse des diagnostics, comprenant les différentes cartes.

Phase 3 : choix des règles d'occupation et d'affectation des sols

Cette phase comprend les activités suivantes :

- Ebauche des schémas d'occupation et d'affectation des sols
- Concertation avec les acteurs autour des schémas d'occupation et d'affectation des sols
- Finalisation de l'élaboration des POAS

Activité 1 : Ebauche des schémas d'occupation et d'affectation des sols

Les différentes informations et règles d'utilisation de chaque type d'espace et de sols retenus lors de la phase précédente seront analysées plus en détail. Un zonage de l'espace en plusieurs catégories d'utilisation sera effectué : utilisation agricole, utilisation pour l'élevage, utilisation agro-sylvopastorale, domaines à préserver, etc.

À ce stade, les populations pourraient être amenées à subdiviser les zones d'animation en sous-zones de gestion. L'évaluation de chaque option d'utilisation permettra de hiérarchiser les objectifs pour chaque espace considéré en fonction des vocations et des utilisations potentielles (coûts et bénéfices des options d'utilisation des sols, productions potentielles, impacts économiques et environnementaux par type de zone, etc.). Il sera procédé aussi à l'harmonisation des vocations pour les unités de paysages ayant plusieurs vocations.

Les spatio-cartes, amendées lors de la restitution du bilan diagnostic seront complétées et serviront de supports pour les discussions. Ces cartes prendront en compte les aspects suivants : occupation de l'espace actuel et répartition spatiale des activités d'élevage et d'agriculture (cultures, points d'eau pastoraux, pistes à bétail, infrastructures rurales, etc.), configuration dans l'espace des relations entre l'agriculture et l'élevage, répartition des zones humides, évolution des exploitations agricoles au niveau des parcelles aménagées par la SODAGRI ; les types de sols ; les routes ; les équipements et infrastructures ; les marchés ; les affectations foncières du CR ; les activités conduites ; les zones d'intervention des structures d'encadrement et d'appui ; etc.

Le rapport qui sera produit, comprendra le draft du document de schéma d'occupation et d'affectation des sols (carte de zonage) ainsi que les cartes thématiques discutées et complétées par les populations.

Activité 2 : Concertation avec les acteurs autour des schémas d'occupation et d'affectation des sols

Les cartes de synthèse produites précédemment seront ensuite présentées aux populations dans le cadre d'ateliers de restitution où les options d'aménagement seront présentées. Ces cartes feront l'objet de discussions, d'amendements et d'une validation à la fois sur la présence des espaces et des infrastructures ainsi que sur leur utilisation (droits d'usage). Ces ateliers permettront aux différentes parties prenantes d'analyser, d'hiérarchiser des objectifs, des vocations de chaque unité de paysage, de confirmer des types d'utilisation. Lorsque les données du milieu sont validées, les populations définiront les règles d'utilisation des espaces et les conditions d'application de ces règles. La faisabilité socio-économique et technique des différentes actions et mesures prévues, sera analysée. Les effets de ces mesures et les actions d'accompagnement à prévoir seront aussi déterminés.

Activité 3 : Finalisation de l'élaboration des POAS

A cette étape, les règles d'occupation de chaque espace, définies et validées par les différents acteurs, seront synthétisées. Ces règles, pour lesquelles un consensus est acquis, seront transcrites, grâce à une expertise juridique, en chartes d'utilisation des sols et des ressources, conforme aux textes de lois relatifs au foncier et à la gestion des ressources naturelles (code forestier, code l'eau, code forestier, code de l'environnement, code de chasse, PRDI de Kolda, etc.).

Les cartes synthétisant l'état des lieux et les choix d'occupation validées précédemment, seront complétées afin de s'assurer que les informations sur les aspects suivants sont disponibles :

- contraintes et potentialités pour l'exploitation des ressources et pour les différentes dynamiques d'occupation des sols au niveau de chaque zone ;
- options d'occupation et d'affectation des sols qui tiennent compte des plans de développement .

Sur la base de l'ensemble des informations disponibles à cette étape, il sera procédé aussi à une programmation des actions dans le temps et dans l'espace.

Activité 4 : Restitution et validation des POAS

Les POAS préalablement mis à la disposition des différentes parties prenantes, sera présenté par le consultant et discuté par l'assemblée au cours d'ateliers de restitution et de validation, organisés au niveau de chaque communauté rurale. Les POAS, les fiches techniques, le manuel de procédure comprenant les règles de gestion et la charte, le guide méthodologique de réalisation des POAS, seront présentés aux populations et seront validés par les différents acteurs.

Les documents à remettre à l'issue de la phase 3 sont les suivants :

- Rapport de diagnostic et cartes finalisées et validées au niveau de chaque communauté rurale.
- Proposition de POAS en six exemplaires, comprenant un guide méthodologique de réalisation des POAS.

Phase 4 : Accompagnement et appui aux communautés rurales

Cette phase comprend les activités suivantes :

- Organisation pour le suivi de l'application
- Adoption du plan finalisé par le conseil rural avant son application (restitution/ validation/ adoption)
- Renforcement des capacités de la communauté rurale et diffusion du plan.

Activité 1 : Organisation pour le suivi du POAS

Un comité de suivi et de contrôle du POAS issu du cadre de concertation et composé de 10 à 15 membres, qui pourront au moins lire et écrire sera formé à cette occasion. Chacune des zones sera placée sous la gestion directe d'un comité zonal de suivi. Ce comité constitue le relais du conseil rural chargé d'assurer la diffusion et le respect de l'application du POAS. La commission sera chargée également de l'information et de la sensibilisation des populations sur les règles et procédures du POAS.

Activité 2 : Adoption du POAS par le conseil rural

Les négociations sur le POAS (engagements réciproques) devront aboutir à leur approbation par le conseil rural et le cadre de concertation. Les règles proposées et les vocations des sols dégagées feront l'objet donc d'un atelier au niveau de chaque communauté rurale (séance du conseil rural, en présence du sous-préfet, la Sodagri, l'équipe du consultant et autres partenaires du cadre de concertation). Cet atelier de diffusion et partage de l'information devra s'achever par une séance extraordinaire du conseil rural qui inscrira dans sa délibération les règles et procédures du POAS. Le président du conseil rural prendra un arrêté pour le rendre public, après approbation du sous-préfet de la C.R. concernée. Ces institutions prendront, avec l'assistance du consultant, les dispositions en vue d'intégrer et d'harmoniser les POAS avec les PLD.

Activité 3 : Renforcement des capacités, diffusion des POAS et détermination du processus d'actualisation du POAS

Après son adoption au niveau de la communauté rurale, le plan fera l'objet d'ateliers de restitution, de sensibilisation et de diffusion auprès des populations pour une bonne appropriation de l'outil. Ces ateliers se tiendront dans les zones d'animation retenues avec la participation des cellules d'animation issues du cadre de concertation.

Un programme de formation pour les élus locaux, le comité de suivi et pour les personnes chargées de mettre à jour les POAS sera établi. Les thèmes de cette formation vont se rapporter à l'exploitation des cartes, aux mesures d'application, de révision ou de modification du POAS. Cette période de renforcement des capacités sera aussi mise à profit pour traduire les règles et procédures du POAS en langue locale

Les documents à remettre à l'issue de cette quatrième et dernière phase sont les suivants :

- PV de mise en place des comités et règlements de fonctionnement de ces comités
- PV d'adoption des POAS et rapport des ateliers ; POAS finalisé, signé
- PV d'ateliers de diffusion du POAS
- Rapport définitif sur le déroulement
- POAS finalisé en 20 exemplaires

4.2. Calendrier de réalisation des activités

4.2. PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS

Activité	07/2003	08/2003	09/2003	10/2003	11/2003	12/2003	01/2004	02/2004	03/2004	04/2004
Phase 1 : Démarrage et collecte des informations										
Planification de la mission et établissement	■ ■ ■									
Réunion de démarrage avec la SODAGRI à Dakar	■ ■ ■ ■									
Revue des documents	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■									
Mission de reconnaissance		■ ■ ■								
Mission d'information et de sensibilisation des autorités locales et des acteurs concernés		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■								
Suite collecte et de la revue documentaire		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■								
Élaboration du rapport d'établissement			■ ■ ■ ■ ■							
Phase 2 : Diagnostic des communautés rurales et validation des informations										
Organisation des CLD restants				■ ■ ■ ■						
Diagnostic des zones d'animation et des cadres de concertation			■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■							
Amendement et validation des informations recueillies			■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■							
Préparation des missions d'enquêtes de terrain		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■								
Mise en place de cadre de concertation au niveau des CR			■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■							
Diagnostic et enquêtes dans les CR et villages concernés			■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■							
Traitement et analyse des données et élaboration des rapport de diagnostic				■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■						
Restitution du diagnostic					■ ■ ■ ■					
Phase 3 : Choix des règles d'occupation et d'affectation des sols										
Ebauche des schémas d'occupation et d'affectation des sols					■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■					
Concertation avec les acteurs locaux sur les schémas d'occupation et d'affectation des sols						■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■				
Finalisation de l'élaboration des POAS							■ ■ ■ ■ ■			
Restitution et validation des POAS								■ ■ ■ ■		
Phase 4 : Accompagnement et appui aux communautés rurales										
Organisation pour le suivi du POAS								■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		
Adoption du plan finalisé par le conseil rural									■ ■ ■ ■	
Renforcement des capacités de la C.R. et diffusion du plan								■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		
Rapport POAS final									■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	
Rapports à fournir *										
Rapport d'établissement		↓								
Rapport provisoire sur le diagnostic de la communauté rurale					↓					
Rapport provisoire avec proposition de POAS							↓			
Rapport définitif avec POAS finalisé										↓

Réunions et séances de concertation, restitution et validation

■ ■ ■ ■

Activité de terrain

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Activité bureau

■ ■ ■ ■ ■

Annexes

A.1. PV de réunions

A.1.1. Compte rendu de la réunion du 22 juillet 2003 à la SODAGRI

Participants :

Pour la SODAGRI :

- Mr Youssou DIALLO, Directeur Général ;
- Mr Alphonse Dhiédiou, Directeur technique ;
- Magatte Wade, responsable du volet hydraulique

Pour SENAGROSOL :

- Mr Mamadou DAFPE, Directeur ;
- Mr Souleymane GUEYE, Responsable Info-Géo
- Mme Soukèye Thiongane, Responsable socio-économie

La réunion a démarré à 15 h 30 par un mot de bienvenue du Directeur général de la SODAGRI, qui a rappelé l'importance de cette étude qui est d'une importance majeure pour la Sodagri, du fait que leur firme en a besoin pour la gestion de leur programme et que pour les collectivités locales, la disponibilité des POAS leur permettra de mieux gérer leurs localités. Il a ensuite passé la parole à SENAGROSOL pour préciser l'objet de la réunion.

Le Directeur de SENAGRSOL, après avoir remercié la Sodagri de leur avoir confié cette étude a insisté sur son importance et sur le fait que le bureau ne ménagera aucun effort pour aboutir aux résultats attendus. Il a par ailleurs rappelé l'organisation qui a été mis en place pour la mise de l'étude, dont l'équipe de Dakar est déjà mobilisée. Mr Moustapha Ngaïdé, chargé des aspects juridiques, s'est absenté et Mr Mamadou Talla DIAGNE, qui est le chef de mission sera à Dakar à partir du 10 août.

Les questions à l'ordre du jour de cette réunion ont été :

- 1) la mission de reconnaissance, les dispositions prises pour informer les autorités et le calendrier global de la mission ; les dispositions pour le suivi de l'étude ;
- 2) l'état d'avancement du projet PADERBA et le bilan de mise en œuvre à ce jour ;
- 3) les discussions autour des autres prestations en cours et en rapport avec les POAS ; il s'agit notamment des PLD à réaliser par GERAD et du SIG dont l'élaboration devait être faite par le CSE ;
- 4) le dispositif prévu pour la gestion du PAOS et son suivi.

Point 1

Commençant par le dernier point, le Directeur de la SODAGRI a précisé qu'au niveau de Dakar, le point focal est Alphonse Dièdhiou et au niveau de l'Anambé un comité de suivi de l'étude a été mis en place et il est coordonné par Papa Ndiaye.

Pour le pilotage des activités du Paderba, un cadre de concertation dirigé par le Gouverneur a également été mis en place et comprenant le conseil régional, l'ARD, les CR, etc. Il était prévu que le comité se réunisse tous les trimestres, mais il ne s'est jusqu'à présent jamais réuni.

Pour les CR, des actions de sensibilisation ont commencé et il est prévu une rencontre le 31 juillet à Mampatim, à laquelle il est important que le Bureau participe.

Les lettres d'informations sont préparées et seront envoyées aux autorités concernées. La mission d'information, initialement prévue du 04 au 09 Août sera reportée pour la période du 11 au 18 Août.

Un CRD réunissant entre autres les membres du cadre de concertation sera organisée le plus rapidement par la SODAGRI.

Point 2 :

Pour ce qui est de l'état d'avancement du projet il faut noter qu'une partie du personnel a été installé depuis Janvier mais les moyens de déplacement n'ont été disponibles qu'en Juin.

Le personnel (environ 12 cadres) est en place, à l'exception du Responsable du Suivi / Evaluation. Mais seules des activités de sensibilisation ont été conduites. Le projet qui dure jusqu'en 2007 comprend les volets suivants :

- Appui aux collectivités locales avec l'élaboration des POAS, des PLD et la mise en place d'un FLD d'un montant de 800 millions de francs.
- Appui à la GRN avec un protocole avec les eaux et forêt et avec le CSE.
- Mesure d'accompagnement (infrastructures, pistes de production, recherche et développement avec l'ISRA, appui à la commercialisation, développement des mutuelles avec un fonds d'un milliard dont 500 millions de fonds de garantie dans le cadre d'un protocole avec le PMIA et 500 millions pour l'amélioration du fonctionnement de la mutuelle de l'Anambé qui disposera de 9 motos.
- Appui aux producteurs avec construction du siège de l'organisation des producteurs, intensification et mise en valeur de 4.200 hectare (développement de l'élevage, pêche artisanale, etc.), aménagement de 4 parcelles de 25 hectare pour les femmes.

Point 3 :

Pour le SIG, il ressort qu'il pourrait avoir une objection à ce que le CSE puisse le faire. Il est donc suggéré que SENAGROSOL fasse une proposition dans ce sens.

Avec GERAD, il est prévu une mise en contact entre les bureaux pour discuter des axes de collaboration possibles.

Pour la documentation, un contact devra être pris avec Alphonse Diédhiou afin de faire le point des données disponibles.

Point 4 :

Un renforcement des capacités est prévu mais reste à être précisé. Dans le cadre de l'ARD un guide pour l'élaboration des PLD est élaboré et il faut voir dans quelle mesure en tenir compte et collaborer avec l'ARD pour le suivi ultérieur.

Il y a beaucoup de conflits dans les Communautés Rurales que les POAS devait aider à régler.

A.1.2. Réunion tournante des CR impliquées dans le PADERBA

(Mampatim, le 31 juillet 2003)

La réunion s'est tenue sous la présence des PCR et des Secrétaires Communautaires de Kounkané, de Kandia, de Saré Coli Sale, de Bonconto, Sinthiang Koundara, Mampatim et des chefs de CERP des 3 arrondissements concernés.

Le PADERBA était représenté par Monsieur Pape NDIAYE qui assure l'intérim du chargé du Suivi/évaluation du Projet.

Par ailleurs, il a été noté la présence des Cabinets d'études GERAD, chargé de l'élaboration des PLD, et de SENAGROSOL, chargé des POAS.

L'ordre du jour de la réunion comportait 3 points, qui sont :

- Compte rendu de la dernière réunion mensuelle des CR ;
- Réunion avec le Responsable régional des CERP ;
- Présentation du travail des Cabinets GERAD et SENAGROSOL.

Concernant le 3^{ème} point, il ressort de la présentation et des discussions qui ont suivi, les points ci-après :

- Un protocole d'accord devra être signé entre les CR, le PADERBA et les cabinets d'études ;
- Les 2 cabinets doivent, dans le cadre l'exécution de leur mission, collaborer étroitement avec les CR et les cadres de concertation à mettre en place ;
- Il sera organisé des réunions multipartites impliquant l'ONG 7A qui a déjà travaillé sur le PLD de Bonconto, d'une part, et Enda qui a travaillé sur le PLD de Mampatim, d'autre part ;
- Les CLD doivent débiter avant le 10 août 03, date du départ en congé de la plus part des ss-préfets. Monsieur Pape NDIAYE s'est chargé de téléphoner aux sous-préfectures pour arrêter les dates ;
- Les 2 cabinets ont mutuellement exprimé leur désir d'une collaboration étroite dans le cadre de leurs 2 missions qui sont étroitement liées.

La prochaine réunion tournante des CR est prévue le jeudi 28 août 2003 à Kandia.

A1.3. Participation aux CLD de Kounkané et de Mampatim

La mission s'est déroulée du 11 au 16 août 03. Elle était composée de Mrs :

Mamadou Talla DIAGNE, Chef de mission ;

Ndongo SENE, Chargé du suivi technique et administratif des POAS ;

Souleymane GUEYE, Chargé de la cartographie.

Elle a consisté à la tenue des CLD de Kounkané et de Dabo et à la conduite d'entretiens et de rencontres avec les Sous-préfets, les chefs de CERP et les Présidents de Communauté Rurale.

1/ Compte Rendu du CLD de Kounkané

Lieu : Siège de la Communauté Rurale de Kounkané

Date : 12 août 2003

Participants : (voir liste de présence)

La réunion a été ouverte par le Sous-préfet et le PCR de Kounkané en sa qualité d'hôte du CLD. Dans son intervention, ce dernier a en particulier insisté sur la nécessité d'une collaboration entre les différents acteurs qui interviennent dans les Communautés rurales et s'est félicité de la rencontre qui œuvre dans cette direction.

Par la suite, Monsieur Pape Ndiaye du PADERBA a fait une intervention axée sur la présentation des composantes et du déroulement des activités du projet. Il s'est particulièrement appesanti sur la Composante appui aux CL et principalement aux CR (amélioration des pistes rurales, installation de puits, petits périmètres irrigués, crédits, formation des élus, élaboration des PLD et POAS).

Cette présentation a été suivie d'un débat durant lequel les différents intervenants ont passé en revue leurs préoccupations vis-à-vis du Projet. Ces préoccupations sont tellement nombreuses et variées qu'il a été suggéré l'organisation d'un CLD spécial sur le PADERBA pour préciser les questions relatives au crédit, à la formation et à la passation des marchés.

Après la présentation du PADERBA, il est revenu au cabinet Sénagrosol de présenter, à travers deux interventions, le travail que le Projet lui a confié :

1°) Présentation de la mission et des experts par Ndongo SENE :

Dans cette présentation, le POAS a été défini comme un document portant sur la planification concertée de l'occupation de l'espace de la CR (zones agricoles, zones de parcours, de pâturage et d'abreuvement du bétail, zone d'intérêts cynégétiques, zone d'habitation). Ce document porte aussi sur la planification de la gestion des ressources naturelles (sols et sous-sols, eaux, espèces végétales et animales) ainsi que la mise en valeur et l'exploitation de ces ressources (agriculture, élevage, pêche, chasse, exploitation forestière).

C'est également un outil juridique d'aide à la gestion du territoire de la Communauté rurale, sur lequel le conseil rural doit s'appuyer pour prévenir ou régler les éventuels conflits entre les différents usagers.

2°) Présentation de la méthodologie de réalisation de la mission par Mamadou Talla DIAGNE.

Cette présentation a, dans le détail, présenté l'ensemble des phases et activités devant être conduites dans la réalisation de la mission. M. Diagne s'est particulièrement appesanti sur la nécessité de la mise en place et du fonctionnement d'un cadre de concertation qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés dans la communauté rurale. Il a également insisté sur la nécessité de l'identification, au sein de la communauté rurale, de zones homogènes d'animation à travers lesquelles le diagnostic va se faire d'abord, avant que les informations ne soient remontées et centralisées au niveau communauté rurale.

Le Cabinet GERAD, qui a élaboré le PLD de Kounkané et qui a en charge l'élaboration de ceux de Saré Coli Sale, Kandia, Ouassadou, Sinthiang Koundara et accessoirement l'amélioration des PLD de Bonconto et Mampatim, a également présenté, par l'intermédiaire de son chef de mission, Monsieur Thiam, la méthodologie de l'élaboration des PLD qui comprend globalement trois phases :

- Revue documentaire ;
- Phase pré diagnostic ;
- Phase diagnostic.

Pour le moment, le traitement des données de la phase pré diagnostic est entrain d'être fait pour les différentes communautés rurales à l'exception de celle de Sinthiang Koundara.

Les réactions qui ont suivi la présentation des mécanismes d'élaboration des POAS ont été diverses et variées. Elles essentiellement ont porté sur l'importance des POAS sur l'aire géographique concernée, la nécessaire implication des intellectuels locaux dans la conduite des enquêtes, la prise en compte de la dimension jeune dans le règlement des conflits agriculteurs/éleveurs, le caractère non fonctionnel du cadre de concertation et de gestion (CCG) existant depuis la validation du PLD, les problèmes de circulation de l'information.

Ce débat a été clôturé par le Sous-préfet qui a suggéré la restructuration des CC existants et l'implication de toutes les couches sociales présentées dans les communautés rurales.

Il a par ailleurs insisté sur le règlement du problème de la circulation de l'information, élément-clé pour le fonctionnement du cadre de concertation.

Notons afin qu'en marge du CLD, l'équipe de Sénagrosol s'est entretenu avec le Sous-préfet, le Chef de CERP, le Secrétaire administratif de Saré Coly Sale et le Vice-président de la CR de Kandia.

Lors de ces entretiens, des précisions ont été apportées sur les questions relatives aux limites des CR, aux cadres de concertation, aux zones d'animation homogène, à l'implication des services techniques et des autorités traditionnelles, au niveau de formation des membres du conseil rural.

2/ Compte Rendu du CLD de Dabo

Lieu : CERP de DABO

Date : 13 août 2003

Participants : (voir liste de présence)

La réunion a été ouverte par le Sous-préfet de Dabo qui, dans son intervention a formulé des remerciements à l'endroit des initiateurs de la réunion et s'est par ailleurs excusé sur le retard du démarrage de la réunion.

L'ordre du jour du CLD comportait 2 points :

- 1°) Etat d'avancement du PADERBA ;
- 2°) Présentation de la méthodologie de l'élaboration d'un POAS

Sur le 1^{er} point, Monsieur Pape Ndiaye, conseiller techniques chargé des Organisations du PADERBA a fait une présentation exhaustive du déroulement du Projet et des différentes composantes et sous-composantes du PADERBA. Il s'est particulièrement appesanti sur :

- la Composante appui aux CL et principalement aux CR (élaboration des PLD et POAS) ;
- le désenclavement des CR par des pistes rurales et la création de PPI pour les 3 communautés rurales qui n'ont pas accès aux grands périmètres (Ouassoudou, Sinthiang Koundara et Bonconto) ;
- les formations spécialisées pour les agents du projet et du CERP, les élus, les secrétaires et les agents du CR, les formations en alphabétisation de base et fonctionnel et l'atelier sur la gestion foncière ;
- l'équipement des CERP, les protocoles d'accord avec le CSE, les E&F, l'ANCAR, la DPCR, le PMIA et l'appui au Mutuelles de Crédit et d'Epargne.

Cette présentation a été suivie d'un débat durant lequel la synergie et la collaboration dans les interventions, l'élargissement de la zone d'intervention du projet dans le département de Kolda, le protocole d'accord entre le projet le CERP, la convocation des réunions par les CL, la collaboration entre Enda et GERAD sur le PLD ont été abordés.

Sur le deuxième point, il est revenu au cabinet Sénagrosol de présenter, à travers deux interventions, le travail que le Projet lui a confié :

- 1°) Présentation de la mission et des experts par Ndongo SENE :

Dans cette présentation, le POAS a été défini comme un document portant sur la planification concertée de l'occupation de l'espace de la CR (zones agricoles, zones de parcours, de pâturage et d'abreuvement du bétail, zone d'intérêts cynégétiques, zone d'habitation). Ce document porte aussi sur la planification de la gestion des ressources naturelles (sols et sous-sols, eaux, espèces végétales et animales) ainsi que la mise en valeur et l'exploitation de ces ressources (agriculture, élevage, pêche, chasse, exploitation forestière).

C'est également un outil juridique d'aide à la gestion du territoire de la Communauté rurale, sur lequel le conseil rural doit s'appuyer pour prévenir ou régler les éventuels conflits entre les différents usagers.

2°) Présentation de la méthodologie de réalisation de la mission par Mamadou Talla DIAGNE.

Cette présentation a, dans le détail, présenté l'ensemble des phases et activités devant être conduites dans la réalisation de la mission. M. Diagne s'est particulièrement appesanti sur la nécessité de la mise en place et du fonctionnement d'un cadre de concertation qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés dans la communauté rurale. Il a également insisté sur la nécessité de l'identification, au sein de la communauté rurale, de zones homogènes d'animation à travers lesquelles le diagnostic va se faire d'abord, avant que les informations ne soient remontées et centralisées au niveau communauté rurale.

Cette présentation a suscité de nombreuses réactions de la part de l'assistance ; ces réactions ont porté sur :

- la maîtrise des textes de loi sur la décentralisation et le cadastre rural ;
- l'implication des personnes-ressources locales ;
- la rédaction d'un cahier des charges (protocole d'accord) à déposer au conseil rural ;
- la programmation du déroulement de l'étude ;
- l'imprécision de la délimitation des CR ;
- l'opportunité du POAS et la crainte des conflits que le POAS pourrait entraîner ;
- l'existence de Groupement d'Intérêt Communautaire (GIC)
- l'implication des services techniques (ARD, Aménagement du territoire, Commission élargie de Planification) et des OCB, ONG
- les problèmes relatifs aux aménagements qui n'ont pas prévu des zones de parcours pour le bétail
- l'expertise critique

Notons afin qu'en marge du CLD, l'équipe de Sénagrosol s'est entretenu avec le Sous-préfet, le Chef de CERP, le président de la CR de Mampatim.

Lors de ces entretiens, des précisions ont été apportées sur les questions relatives aux limites des CR, aux cadres de concertation, aux zones d'animation homogène, à l'implication des services techniques et des autorités traditionnelles, au niveau de formation des membres du conseil rural et la maîtrise des textes sur la décentralisation.

ETUDE D'ELABORATION DE PLAN D'OCCUPATION ET D'AFFECTATION DES SOLS DE SEPT (7) COMMUNAUTES
RURALES DU BASSIN DE L'ANAMBE

Ces entretiens se sont poursuivis le 14 août avec les PCR de Ouassadou, de Bonconto et de Sinthiang Koundara où des cadres de concertation et des zones d'animation locales existent déjà. Cependant, les limites de ces communautés rurales sont aussi globalement imprécises.

A2. Textes de loi sur le foncier et la décentralisation collectés

TEXTES NATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

1. -LOIS

- Loi n° 63-40 du 10 juin 1963 réglementant la pêche dans les eaux continentales, JO du 20 juin 1963, p. 824.
- Loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national, JO du 11 juillet 1964, p. 905.
- Loi n° 70-02 du 27 février 1970 relative à la pêche aux engins traînants dans les eaux territoriales.
- Loi n° 76-66 du 2 juin 1976 portant Code du domaine de l'Etat, JO du 20 juillet 1976, p. 147.
- Loi n° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'Eau, JO du 11 avril 1981, p. 411.
- Loi n° 83-71 du 5 juillet 1983 portant Code de l'Hygiène, JO du 6 août 1983, p. 692.
- Loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune, JO du 1^{er} septembre 1986.
- Loi n° 86-15 du 14 avril portant fixation des taxes relatives à la prospection, la recherche et l'exploitation des mines et carrières, au contrôle des bijoux en or, des appareils à vapeur et à pression de gaz et des établissements classés, JO du 24 mai 1986, p. 213.
- Loi n° 87-27 du 18 août 1987 portant Code de la pêche maritime, JO du 19 septembre 1987, p. 5180.
- Loi n° 88-05 du 20 juin 1988 portant Code de l'Urbanisme, JO du 16 juillet 1988, p. 419.
- Loi n° 88-06 du 26 août 1988 portant Code minier, JO du 14 avril 1990, p. 197.
- Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales.
- Loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences, aux régions, communes et communautés rurales.
- Loi n° 98-03 du 8 janvier 1998 portant Code forestier, JO du 7 février 1998, p. 105.
- Loi n° 98-05 du 8 janvier 1998 portant Code pétrolier, JO du 21 février 1998, p. 121.
- Loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement, JO du 10 mars 2001, p. 115.
- Loi n° 2002-22 du 16 août 2002 portant Code de la marine marchande, JO du 17 août 2002, p. 1489 (Livre VII –Police de la pollution, articles 576 à 604).
- Loi n° 2002-24 du 9 décembre 2002 portant amélioration génétique des espèces animales domestiques, JO du 4 janvier 2003, p. 1.

2.- DECRETS

- Décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 fixant les conditions d'application de la loi n° 64-46 relative au domaine national du 17 juin 1964, JO du 29 août 1964, p. 1124.
- Décret n° 65-506 du 19 juillet 1965 portant application de la loi n° 63-40 du 10 juin 1963 réglementant la pêche dans les eaux continentales, JO du 14 août 1965, p. 902.
- Décret n° 65-507 du 19 juillet 1965 portant création de secteurs de pêche dans les eaux continentales des départements de Dagana et de Louga.
- Décret n° 70-092 du 27 janvier 1970 portant application de la loi n° 70-02 du 27 janvier 1970 relative à la pêche aux engins traînants dans les eaux territoriales.
- Décret n° 72-1288 du 27 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national situées en zone des terroirs, JO du 18 novembre 1972, p. 1894.

- Décret n° 75-1091 du 23 octobre 1975 fixant dans les estuaires navigables les limites entre les zones de pêche maritimes et continentales, JO du 22 novembre 1975, p. 1601.
- Décret n° 80-268 du 10 mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages, JO du 12 avril 1980, p. 443.
- Décret n° 80-445 du 29 avril 1980 portant interdiction d'importer des animaux vivants intégralement protégés au Sénégal.
- Décret n° 87-1042 du 18 août 1987 portant application du Code de la pêche maritime et relatif aux licences de pêche, JO du 22 août 1987, p. 628.
- Décret n° 89-907 du 5 août 1989 portant application des dispositions du Code minier, JO du 14 avril 1990, p. 197.
- Décret n° 88-914 du 27 juin 1988 modifiant le décret n° 81-1103 du 18 novembre 1981 relatif au Conseil supérieur de la chasse et de la protection de la faune.
- Décret n° 93-885 du 4 août 1993 portant création du Conseil Supérieur des ressources naturelles et de l'Environnement, JO du 7 août 1993, p. 252.
- Décret n° 94-662 du 27 juin 1994 portant réglementation de la profession de guide de tourisme (JORS du 17 septembre 1994, p. 422).
- Décret n° 96-1134 du 27 décembre 1996 portant application de la loi portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, en matière d'environnement et de gestion de ressources naturelles, JO du 27 décembre 1996, p. 572.
- Décret n° 98-164 du 20 février 1998 portant application du Code forestier, JO du 7 février 1998, p. 361.
- Décret n° 98-555 du 25 juin 1998 portant application des dispositions du Code de l'Eau relatives aux autorisations de construction et d'utilisation d'ouvrages de captage et de rejet, JO du 8 août 1998, p. 512.
- Décret n° 98-556 du 25 juin 1998 portant application des dispositions du Code de l'Eau relatives à la police de l'Eau, JO du 8 août 1998, p. 513.
- Décret n° 98-557 du 25 juin 1998 portant création du Conseil supérieur de l'Eau, JO du 8 août 1998, p. 516.
- Décret n° 99-259 du 24 mars 1999 relatif au contrôle de qualité des produits horticoles, JO du 5 juin 1999, p. 1073.
- Décret n° 2000-804 du 12 octobre 2000 portant création de l'Agence de promotion de Réseau hydrographique national, JO du 21 octobre 2000, p. 673.

3-ARRETES

- Arrêté ministériel n° 1920 MDRH-EFC-OPM du 24 février 1976 organisant l'usage de certains engins de pêche dans les estuaires, fleuves, bras de mer, bolongs, rivières et lacs, JO du 27 mars 1976, p. 450.
- Arrêté interministériel n° 0754/MC/SEF du 1^{er} février 1982 portant fixation de la liste des oiseaux d'ornement commercialisables et les quotas maximum annuels de couples à exporter.
- Arrêté n° 5196 du 6 mai 1986 portant organisation de la Direction de la protection des végétaux, JO du 28 juin 1986, p. 290.

**ETUDE D'ELABORATION DE PLAN D'OCCUPATION ET D'AFFECTATION DES SOLS DE SEPT (7) COMMUNAUTES
RURALES DU BASSIN DE L'ANAMBE**

- Arrêté n° 1764 du 7 février 1989 portant création et organisation du Comité national d'amélioration génétique.
- Arrêté ministériel n° 3850 MEPN du 24 mai 1994 portant création, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Conseil supérieur des Ressources naturelles et de l'Environnement (CONSERE), JO du 9 juillet 1994, p. 303.
- Arrêté n°005161 du 26 mai 1995 portant création de la Commission nationale de développement durable, JO du 22 juillet 1995, p. 315.
- Arrêté primatorial n° 720 du 4 février 1997 créant de la commission nationale sur la dégradation des terres, JO du 15 février 1997, p. 92.
- Arrêté n° 1986 MH du 19 mars 1997 portant création de la cellule de suivi des impacts environnementaux du projet sectoriel Eau, JO du 22 mars 1997, p. 137.
- Arrêté ministériel n° 9173 MEPN du 28 décembre 1999 portant réglementation du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages, JO du 19 février 2000 p. 242.
- Arrêté n° 8472 du 23 octobre 2001 portant création du Groupe de réflexion et d'Appui Scientifique et Technique (GRAST) de la Direction des Parcs nationaux
- Arrêté n°9468 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental, JO du 12 janvier 2002, p. 794.
- Arrêté n°9469 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001 portant organisation et fonctionnement du comité technique, JO du 12 janvier 2002, p. 794.
- Arrêté n°9470 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001 fixant les conditions de délivrance de l'agrément pour l'exercice des activités relatives aux études d'impact sur l'environnement, JO du 12 janvier 2002, p. 796.
- Arrêté n°9471 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001 portant contenu des termes de référence des études d'impact, JO du 12 janvier 2002, p. 796.
- Arrêté n°9472 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001 portant contenu du rapport de l'étude d'impact environnemental, JO du 12 janvier 2002, p. 797.
- Arrêté n°9425 MJEHP-DEEC du 29 novembre 2001 fixant les modalités d'exercice de la chasse pour la saison cynégétique 2001-2002, JO du 19 janvier 2002, p. 807.
- Arrêté ministériel n° 130-MJEHP-DEFCCS du 11 janvier 2002 portant organisation de la campagne d'exploitation forestière 2000, JO du 16 mars 2002, p. 1002.
- Arrêté ministériel n° 794 MJEHP du 6 février 2002 réglementant l'exploitation d'une activité de distribution d'hydrocarbures d'une installation dangereuse, insalubre ou incommode, JO du 8 juin 2002, p. 1253.
- Arrêté ministériel n° 852 MJEHP du 8 février 2002 portant création de la commission nationale de gestion des produits chimiques, JO du 15 juin 2002, p. 1281.
- Arrêté interministériel n° 1555 du 14 mars 2002 fixant les conditions d'application de la norme NS 05-061 sur les rejets des eaux usées, JO du 3 août 2002, p. 1438.
- Arrêté ministériel n° 3319 MJ-EHP du 17 mai portant création de la de coordination du Programme de reboisement villageois (CPRV), JO du 19 octobre 2002, p. 1774.

- Arrêté ministériel n° 3820 MJEHP-DEEC du 5 juin 2002 portant création du Comité de pilotage du projet n° 200°1-55 intitulé « Appui institutionnel au secteur de l'environnement au Sénégal », JO du 30 novembre 2002, p. 1902.

4 CIRCULAIRE

Circulaire Primatoriale n° 9 du 30 juillet 2001 sur l'application des dispositions du Code de l'environnement relatives aux études d'impact environnemental.

A3. Questionnaire à administrer au niveau village

NB : Ce questionnaire est à administrer au chef de village en présence des différents notables du village, de quelques représentants des femmes et des jeunes.

Nom de l'enquêteur :	Date d'enquête Jour / / Mois / / Année / /
Nom du superviseur :	Date de revue Jour / / Mois / / Année / /
Nom de l'opérateur de saisie :	Date de la saisie Jour / / Mois / / Année / /

I. LOCALISATION DU VILLAGE

1. Région...../ /

2. Département / / / / /

10100 = Kolda

10300 = Vélingara

3. Arrondissement / / / / /

10110 = Dabo

10310 = Bonconto

10320 = Kounkané

10330 = Pakour

4. Communauté Rurale / / / / /

10114 = Mampatim

10311 = Bonconto

10314 = Sinthiang Coundara

10321 = Kandia

10322 = Kounkané

10323 = Saré Coly Sallé

10331 = Wassadou

5. Zone d'animation / / /

1 = Zone 1 2 = Zone 2 3 = Zone 3 4 = Zone 4 5 = Zone 5
6 = Zone 6 7 = Zone 7 8 = Zone 8 9 = Zone 9 10 = Zone 10

6. Village...../ / /

II. INFORMATIONS GENERALES SUR LE VILLAGE

1.1.1.1 Depuis combien d'années le village a été créé ? / / /

1.1.1.2 Nombre total de concessions dans le village ? / / /

1.1.1.3 Nombre total de ménages dans le village ? / / /

1.1.1.4 Nombre de villages ou hameaux polarisés par le village : / / /

Nom du village ou du hameau polarisé	11. Distance par rapport au village	12. Eléments de polarisation
	1 = moins de 1 km 2 = entre 1 et 2 km 3 = entre 3 et 5 km 4 = plus de 5 km	1 = Sanitaires 2 = Hydrauliques 3 = Educatives 4 = Commerciales 5 = Autres

13. Qui est le principal représentant du pouvoir local traditionnel qui joue un rôle dans
l'affectation des terres dans le village ? / ____ /

1 = le chef de village 2 = le chef de terre

3 = l'imam

4 = autre à préciser

14. Est-ce que les autorités du village sont consultées pour l'affectation des
terres agricoles ? / ____ /

1 = oui

2 = non

15. Est-ce que les autorités du village sont consultées pour l'affectation des zones de
parcours de bétail ? / ____ /

1 = oui

2 = non

III. POPULATION ET MIGRATIONS

16. Population totale du village / ____ /

17. Principales ethnies en présence / ____ / ____ / ____ /

(de la plus importante à la moins importante)

1 = Peulh

2 = Mandingue

3 = Diola

4 = Soninké

5 = Sérère

6 = Autres

18. Avez-vous enregistré des émigrations au cours des 2 dernières années dans le
village ? / ____ /

1 = Oui

2 = Non

19. Quelles sont les populations les plus concernées (en nombre) ?

Hommes

/ ____

Femmes

/ ____

Familles entières / ____ /

/ ____

20. Quelles sont les principales destinations des émigrants ? / ____/

1 = Région 2 = Pays 3 = Afrique 4 = Hors de l'Afrique

21. Quel est le type d'émigration dominant ? / ____/

1 = Saisonnier

2 = Définitif

22. Quels sont les principaux motifs de l'émigration / ____//____//____/

1 = Manque d'occupation

2 = Manque de terres 3 = manque de zone de pâturage

4 = Conflits ethniques/religieux 5 = Difficultés d'accès aux services de base

6 = Autres

23. Avez vous enregistré des immigrations (installations dans le village) au cours des 2 dernières années dans le village ? / ____/

1 = Oui

2 = Non

24. Quelles sont les populations les plus concernées (en nombre) ?

Hommes

/ ____

Femmes

/ ____

Familles entières / ____/

25. Quelles sont les principales provenances de ces immigrants ? / ____/

1 = Localités ou villages de la région

2 = localités d'autres régions du pays

3 = des pays limitrophes

4 = autres provenance (à préciser)

26. Quels sont les principaux motifs de l'immigration / ____//____//____/

1 = Recherche d'occupation

2 = Recherche de terres

3 = Conflits ethniques/religieux

4 = Facilités d'accès aux services de base

5 = Autres

27. Quels sont les principaux impacts ou effets de l'immigration ? /___//___//___/

1 = Baisse des superficies cultivables 2 = Apparition de conflits 5 = Autre

IV. RESSOURCES EN SOLS DISPONIBLES

28. Quelle est la disponibilité des terres pour l'agriculture ? /___/

1 = Très importantes 2 = Importantes 3 = Insuffisantes

29. Les femmes ont-elles accès à la terre ? /___/

1 = oui 2 = non

30. Existe t-il des bas-fonds ? /___/

1 = oui 2 = non

31. Existe t-il des terres disponibles en friches dans le village ? /___/

1 = oui 2 = non

32. Vos sols se sont-ils dégradé ? /___/

1 = oui 2 = non

33. Quelles en sont les deux principales causes ? /___//___//___/

1 = Erosion éolienne 2 = érosion hydrique 3 = Surexploitation
4 = Absence de jachère 5 = Feux de brousse 6 = Autre

34. Quelles formes de protection des sols avez-vous initiées ? /___/ /___/

0 = Aucune 1 = Brise vent 2 = Haies vives
3 = Reboisement 4 = Régénération 5 = Diguettes anti-érosives
6 = Cordons pierreux 7 = Autre

35. Existe t-il des conflits fonciers dans le village ? /___/

1 = oui 2 = non

**ETUDE D'ELABORATION DE PLAN D'OCCUPATION ET D'AFFECTATION DES SOLS DE SEPT (7) COMMUNAUTES
RURALES DU BASSIN DE L'ANAMBE**

36. Si oui, qui gère les conflits fonciers ? / ____ /

1 = Conseil rural 2 = Notables 3 = Chef de village
5 = Autorités (préfet, police, gendarmerie...) 6 = Autre à préciser

Quel est le mode d'acquisition des terres par les hommes (sols) ?

Modes d'acquisition	37. Terres des plateaux 1 = oui 2 = non	38. Terres des bas-fonds ou des rizières 1 = oui 2 = non
Héritage		
Location		
Emprunt		
Achat		
Affectation par le mari		
Affectation par le CR		
Affectation par le chef de village		
Occupation sans autorisation		
Autre		

Quel est le mode d'acquisition des terres par les femmes (sols) ?

Modes d'acquisition	39. Terres des plateaux 1 = oui 2 = non	40. Terres des bas-fonds ou des rizières 1 = oui 2 = non
Héritage		
Location		
Emprunt		
Achat		
Affectation par le mari		
Affectation par le CR		
Affectation par le chef de village		
Occupation sans autorisation		
Autre		

V. RESSOURCES EN EAU

41. Quelles sont les sources d'approvisionnement ? /___/

1 = Puits 2 = Forage 3 = Céanes 4 = Mares/marigots

42. Existe t-il des cours d'eau dans le terroir villageois ? /___/

1 = oui **2 = non**

43. Si oui, quelles sont les caractéristiques de ces cours d'eau ? /___/

1 = Temporel (préciser la durée) 2 = Pérennes

44. Quels sont les principaux usages de ces cours d'eau ? /___/ /___/ /___/

1 = Abreuvement du bétail 2 = Agriculture irriguée 3 = Arboriculture
4 = Pêche 5 = Autre

45. Qui est chargé de la gestion de ces cours d'eau ? /___/ /___/ /___/

1 = Comité villageois ou intervillageois 2 = CR 3 = Aucun 4 = Autre

46. Y a-t-il d'autres usagers extérieurs au village ? /___/

1 = oui **2 = non**

47. Si oui, d'où proviennent-ils ? /___/ /___/ /___/

1 = Villages de la zone 2 = Villages de la CR 3 = D'autres villages ou localités

48. Existe t-il des conflits liés à l'utilisation de ces cours d'eau ? /___/

1 = oui **2 = non**

49. Si oui, qui règle ces conflits ? /___/

1 = Conseil rural 2 = Notables 3 = Chef de village
4 = Autorités (préfet, police, gendarmerie...) **5 = Autre à préciser**

50. Au niveau de quelles zones ces conflits se posent-ils ? / / /

1 = Réservoir

2 = Canaux d'irrigation

3 = Mares/marigots

4 = Cours d'eau

5 = Chenal d'amenée

6 = Autre

VI. RESSOURCES FORESTIÈRES

51. Existe t-il des forêts dans votre terroir villageois ? /

1 = oui

2 = non

52. Si oui, Donner des précisions sur leurs caractéristiques

Type	53. Localisation	54. Nombre de km pour y accéder <i>1 = moins 1 km 2 = entre 1 et 2 km 3 = entre 2 et 3 km 4 = entre 3 et 4 km 5 = entre 4 et 5 km 6 = plus de 5 km</i>	55. Structure ou organisation chargée de la gestion <i>1 = chef de village 2 = Conseil Rural 3 = Comité de gestion villageois ou Inter villageois 4 = Eaux et Forêts/CERP 6 = Autre</i>
Forêt classée			
Forêt non classée			
Réserve forestière			
Bois de village			
Autre			

56. Quelle est votre appréciation sur l'évolution des ressources forestières au cours des 10 dernières années ? /___/

1 = En amélioration 2 = En dégradation 3 = Ne sait pas 4 = Autre

57. Quels sont les principaux facteurs de dégradation des espaces forestiers ? /___/
/___/ /___/ /___/

1 = Sécheresse 2 = Parasites/maladies végétales 3 = Coupes
4 = Divagation des animaux 5 = Feux de brousse 6 = Autre
(à préciser)

58. Quels sont les impacts ou effets induits par ces facteurs ? /___/ /___/ /___/ /___/

1 = Erosion des sols 2 = Disparition de la faune
3 = Baisse de la fertilité des sols 4 = Manque de pâturage
5 = Baisse des disponibilités fourragères 6 = Autre

59. Menez-vous des activités de foresterie ? /___/

1 = oui 2 = non

60. Si oui, lesquelles ? /___/ /___/ /___/ /___/

1 = Production de plants ou de pépinières 2 = Plantations ou reboisement
3 = Entretien ou protection des zones reboisées 4 = Défense et restauration des sols
5 = Autres (à préciser)

61. Existe t-il des zones amodiées dans votre terroir villageois ? /___/

1 = oui 2 = non

62. Quel est le nombre de zones amodiées existantes ? /___/

63. Si oui, qui est chargé de sa ou de leur gestion ? /___/ /___/ /___/ /___/

1 = Comité de gestion villageois ou inter villageois 2 = Conseil Rural
3 = Exploitant privé (préciser) 4 = Autre

64. Avez-vous accès à ces zones amodiées ? /___/

1 = oui

2 = non

65. Si oui, quelles types d'utilisation en faites vous ? /___/ /___/ /___/ /___/

1 = Agriculture 2 = Elevage 3 = Exploitation forestière (préciser)

4 = Pêche 5 = Chasse 6 = Autre

66. Si non, quelles appréciations en avez-vous ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

67. Existe-t-il des conflits autour des forêts ? /___/

1 = oui

2 = non

68. Si oui, qui règle ces conflits ? /___/

1 = Conseil rural

2 = Notables

3 = Chef de village

4 = Autorités (préfet, police, gendarmerie...)

5 = Autre à préciser

69. Au niveau de quels zones ces conflits se posent-ils ? /___/ /___/ /___/

1 = Forêt classée 2 = Forêt non classée

3 = Réserve forestière

4 = Zones amodiées 5 = Zones mises en jachères ou en défens

6 = Autre

VII. RESSOURCES PASTORALES

70. Disposez – vous de parcours pour le bétail dans le village? /___/

1 = oui

2 = non

71. Si oui, lesquels /___/ /___/

1 = *Parcours en saison des pluies* 2 = *Parcours en saison sèche* 3 = *Autre*

72. Est-ce que les zones de parcours sont bien délimitées et identifiées? /___/

1 = *oui* 2 = *non*

73. Si oui, localiser les sur un plan

74. Disposez - vous suffisamment de pâturage dans le terroir villageois ? /___/

1 = *oui* 2 = *non*

75. Si non dans quelle partie du terroir le cheptel est- il conduit en hivernage? /___/

1 = *Foret* 2 = *Zone de pâturage alloué au bétail*
3 = *Champs en jachère* 4 = *Zones amodiées* 5 = *Autre à préciser*

76. Si non, dans quelle partie du terroir le cheptel est-il conduit en saison sèche? /___/

1 = *Foret* 2 = *Zone de pâturage alloué au bétail*
3 = *Champs en jachère* 4 = *Zones amodiées* 5 = *Autre à préciser*

77. Existe t- il des conflits entre éleveurs et agriculteurs ? /___/

1 = *oui* 2 = *non*

78. Au niveau de quelles zones ces conflits se posent ? /___/ /___/ /___/

1 = *Champs de plateaux* 2 = *Rizières* 3 = *Parcours* 4 = *Autre*

79. Si oui, qui règle ces conflits ? /___/

1 = *Conseil rural* 2 = *Notables* 3 = *Chef de village*
4 = *Iman* 5 = *Autorités (préfet, police, gendarmerie...)* 6 = *Autre à préciser*

VIII. ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES ET DE GRN

80. Quelles sont les trois principales activités économiques conduites dans le village par ordre d'importance 1 = Agriculture 2 = Elevage 3 = Artisanale 4 = Industrielle 5 = Commerciales 6 = Autre (préciser)	81. Genres impliqués 1 = Hommes 2 = Femmes 3 = Hommes et Femmes

82. Quelle est la superficies totale cultivée par le village cette année ? / _____ /

83. Existe t-il des aménagements dans votre terroir villageois ? /___/

1 = oui **2 = non**

84. Si oui, quelles sont les structures ayant aménagé ces terres ? /___/ /___/

1 = SODAGRI 2 = Associations villageoises 3 = ONG (préciser)
4 = Associations inter villageoises 5 = Autre

85. Qui est chargé de la gestion et/ou l'entretien des aménagements réalisés ?

1 = SODAGRI 2 = Associations villageoises 3 = ONG (préciser)
4 = Associations inter villageoises 5 = Autre

86. Quel est le nombre de personnes affectataires de parcelles aménagées par la SODAGRI ? / _____ /

87. Quel est le nombre de personnes affectataires de parcelles aménagées par une autre structure ? / _____ /

88. Quel est le nombre de personnes exploitant effectivement ces parcelles ? / ____/

89. Quelles sont les superficies exploitées par les populations du village ? / ____/

90. Existe t-il des exploitants immigrants qui sont installés dans le village ? / ____/

1 = oui

2 = non

91. Si oui, quels sont vos rapports avec ces exploitants immigrants ? / ____/ / ____/ / ____/

1 = Conflictuels

2 = Bons rapports

3 = Aucun rapport

4 = Autre

92. Pratiquez-vous la chasse dans le terroir villageois ? / ____/

1 = oui

2 = non

93. Si oui, dans quelle zone chassez-vous ? / ____/

1 = Forêt classée

2 = Forêt non classée

3 = Zones amodiées

4 = Terroir d'autres villages

5 = Autre

94. Quelle est la période d'intense activité de chasse ? / ____/ / ____/

1 = Saison des pluies

2 = Saison sèche

95. Quels sont les effets induits par la chasse sur les ressources naturelles ? / ____/ / ____/

1 = Feux de brousse fréquents

2 = Autre

96. Pratiquez-vous l'apiculture dans le terroir villageois ? / ____/

1 = oui

2 = non

97. Si oui, dans quelle zone la pratiquez-vous ? / ____/

1 = Forêt classée

2 = Forêt non classée

3 = Zones amodiées

4 = Terroir d'autres villages

5 = Autre

98. Quelle est la période d'intense activité de production apicole ? / ____/ / ____/

1 = Saison des pluies

2 = Saison sèche

99. Quels sont les effets induits par l'apiculture sur les ressources naturelles ? /___/ /___/

1 = Feux de brousse fréquents 2 = Coupe des arbres 3 = Autre

100. Avez-vous noter la présence de touristes dans votre terroir villageois ?
/___/

1 = oui 2 = non

101. Si oui, quelles types d'activités mènent-ils ? /___/ /___/ /___/

1 = Chasse 2 = Visite/découvertes
3 = Ne sait pas 4 = Autre

102. Quelle est la période d'intense activité de tourisme ? /___/ /___/

1 = Saison des pluies 2 = Saison sèche

103. Existe t-il des guides touristiques dans le village ? /___/

1 = oui 2 = non

104. Si oui, quel est le nombre de guides ? /___/

105. Quels sont les effets induits par la chasse sur les ressources naturelles ?
/___/ /___/

1 = Feux de brousse fréquents 2 = Autre

